

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Le rapport d'activité est au projet d'agglomération ce que le compte administratif est au budget : il rend compte des résultats.

En ce sens c'est un document stratégique qui permet d'évaluer la qualité de nos actions, la progression du projet construit ensemble. Il décrit les modes opérationnels, les actions significatives, les projets réalisés et engagés.

Il permet aussi de mettre en valeur les forces vives, élus et équipes communautaires, des femmes et des hommes engagés, volontaires, au service de tous.

Ensemble nous sommes et nous faisons agglomération comme l'on fait corps autour d'une grande cause.
Ce document dit qui nous sommes et ce que nous faisons car une agglomération ne peut agir que dans les champs de compétences définis.

Et je voudrais le rappeler encore, nous avons choisi de donner une identité, une histoire et un destin à la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées.

En mettant en place des mesures concrètes et pérennes, le fond de soutien aux communes, les fonds de concours, un pacte financier et fiscal, nous avons respecté la parole donnée : agir en faveur des petites communes, mettre en place une gouvernance partagée, œuvré pour un développement équilibré du territoire.

Le rapport d'activité a valeur de témoignage, il fait la démonstration que nos actes ne sont pas vains.

Aussi je voudrais remercier tous ceux qui rendent cette belle aventure possible, les élus, les partenaires et tous le personnel qui, au quotidien, font avancer nos projets.

Gérard Trémège,
Président



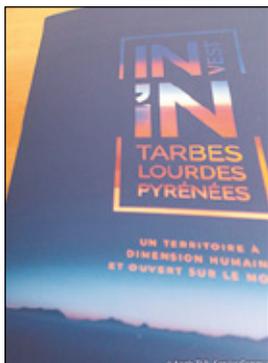
TABLE DES MATIÈRES

8	La Communauté d'agglomération et ses compétences	58	Écoles de musique
10	Développement économique	60	Conservatoire Henri Duparc
18	Habitat & Politique de la Ville	68	Finances
24	Fonds d'Aide aux Communes	72	Lecture publique
26	Politiques contractuelles	76	Équipements sportifs
32	Aménagement de l'espace et Urbanisme	80	Environnement
38	Eau & Assainissement	84	Accueil des Gens du Voyage
50	Mobilité	88	Ressources Humaines
54	Promotion touristique	92	Prévention

IO

Développement économique

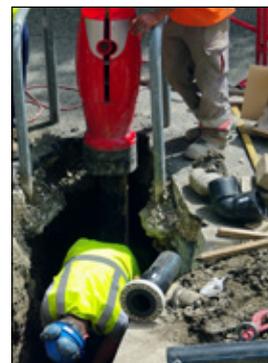
En 2022, la CATLP a dû intégrer l'important changement résultant de la Loi « *Climat et Résilience* » qui nous oblige à revoir notre stratégie en matière de foncier et elle a retrouvé un rythme de croisière dans ses interventions économiques après les différentes phases de la crise sanitaire.



38

Eau & Assainissement Gestion des eaux pluviales urbaines

Le service met en action l'objectif premier des élus : la sécurisation en eau potable du territoire, avec le lancement de l'étude dite SUPRA. Cette étude vient à propos car le service a été confronté en 2022 à la gestion de crises inédites sur notre territoire : fuite sur la conduite d'alimentation de Lourdes et villages associés ainsi qu'à un été caniculaire avec une sécheresse estivale marquée.



32

Aménagement de l'espace et urbanisme

En 2022, les grands projets du service étaient : La poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT); L'approbation du PLU intercommunal du Canton d'Ossun; L'arrêt des études liées à l'élaboration du PLUi du Pays de Lourdes, en vue de sa prescription à une échelle plus large incluant les territoires de Batsurguère et Montaigu; L'évolution des documents d'urbanisme communaux en vigueur.





Salle du conseil communautaire - Salle Christian Paul Téléport 3 à Juillan

TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2017. 86 communes ont mis en commun leur destin et, ensemble, ont vocation à développer des projets structurants et proposer des services publics de qualité, répondant aux besoins des habitants.

Sept EPCI ont fusionné pour créer la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) : la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes, la Communauté de communes de Bigorre-Adour-Echez, la Communauté de communes de Gespe-Adour-Alaric, la Communauté de communes du Canton d'Ossun, la Communauté de communes du Pays de Lourdes, la Communauté de communes de Batsurguère et la Communauté de communes du Montaigu.

6^{ème} Communauté d'agglomération d'Occitanie

Dans le cadre de la Loi NOTRe, la Préfète des Hautes-Pyrénées a signé, le 3 août 2016, l'arrêté de création du nouvel EPCI à fiscalité propre et la CATLP est devenue la 5^{ème} plus grande communauté d'agglomération d'Occitanie.

Modifier le périmètre sur un bassin de vie plus large

Le territoire devait être organisé, fédéré et unifié pour réunir ses atouts, ses forces et ses potentialités afin de stimuler son attractivité globale. Être pertinent, cohérent, organisé, notamment, pour le développement économique et l'emploi.

L'opportunité de construire un projet de territoire

Le processus de fusion s'est accompagné d'un transfert de nombreuses compétences stratégiques à l'agglomération pour lui permettre de construire un projet commun de territoire, dans un bassin de vie et d'emploi cohérent.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées compte 133 conseillers communautaires, dont le Président et 15 Vice-Présidents.

Le Bureau Communautaire est composé de 56 membres.





Compétences obligatoires :

Développement économique :

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ou aéroportuaire; Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; Promotion du tourisme.

Aménagement de l'espace communautaire :

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; Plan local d'urbanisme; Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale; Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire; Organisation de la mobilité.

Équilibre social de l'habitat :

Programme local de l'habitat ; Politique du logement d'intérêt communautaire ; Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

Politique de la ville :

Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville; Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance; Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique; Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau; Défense contre les inondations et contre la mer; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines;

Accueil des gens du voyage :

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés :

Le service est rendu via le Syndicat mixte de collecte des déchets (SYMAT).

Eau

Assainissement des eaux usées

Gestion des eaux pluviales urbaines



LES COMPÉTENCES

DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

La CATLP exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 les compétences obligatoires prévues par l'article L5216-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Les autres compétences :

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

Lutte contre la pollution de l'air; Lutte contre les nuisances sonores ; Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

Équipements culturels et sportifs :

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Pôle universitaire tarbais :

Participation financière et/ou maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études, la construction et l'équipement de bâtiments universitaires ou de recherche.

Chemins de randonnée,

Financement de le Scène Nationale du Parvis,

Règlement local de publicité extérieure,

Projet culturel de territoire :

Accompagnement d'actions itinérantes visant à promouvoir la culture sur tout le territoire communautaire, conformément au règlement d'intervention fixant les critères de mises en oeuvre de ces actions,

Maîtrise d'ouvrage et gestion de la «Voie verte des Gaves»,

Mise en oeuvre des documents d'objectifs Natura 2000 pour les sites «Gaves de Pau et de Cauterets» et «Tourbière et lac de Lourdes»,

Défense incendie :

Consistant au paiement du contingent départemental d'incendie au SDIS pour les communes de l'ancienne communauté de communes du canton d'Ossun, à savoir les 17

communes suivantes : Averan, Azereix, Barry, Bénac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Séron, et Visker; Et de l'ancienne Communauté de communes Gespe-Adour-Alaric, à savoir les 9 communes suivantes : Allier, Arcizac-Adour, Bernac-Debat, Bernac-Dessus, Horgues, Momères, Montignac, Saint-Martin et Vielle-Adour.

Aménagement de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes

Construction, aménagement, entretien et gestion d'Universciel,

Participation financière exceptionnelle avec les communes intéressées par le financement de la bretelle de Louey sur la RN21,

Aménagements des stationnements vélos sécurisés inscrits au schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées,

Aménagements de voies cyclables pour les axes Tarbes/Lourdes et Tarbes/Bagnères de Bigorre, inscrits au niveau 1 du schéma directeur des itinéraires cyclables (SDIC) de l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.



Inauguration des nouveaux bâtiments à l'ENIT et à l'IUT, suivi de l'accord sur l'Université de Technologie.

INVEST'IN TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES

**Développement Economique, Enseignement Supérieur
et Innovation**

En 2022, la CATLP a dû intégrer l'important changement résultant de la Loi « *Climat et Résilience* » qui nous oblige à revoir notre stratégie en matière de foncier et elle a retrouvé un rythme de croisière dans ses interventions économiques après les différentes phases de la crise sanitaire.

L'AGGLOMÉRATION AU SERVICE DES COMMUNES MEMBRES ET DES ENTREPRISES

Le retour à la normale en 2022 a permis de relancer l'ensemble des missions en matière de développement économique. Au-delà de l'aménagement des zones d'activités économiques et l'attribution des aides à l'immobilier pour lesquelles l'Agglomération joue le rôle de chef de file, nous avons pu relancer les réunions du CAP Comité d'accompagnement Partenarial à partir de septembre 2022 avec l'ensemble des acteurs locaux et régionaux que sont la Région au travers de son agence AD'OCC, Initiative Pyrénées, la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées, les services de l'Etat, EDF une rivière, un territoire, Réseau entreprendre Adour, Bpifrance, France Active, les Chambres de Métiers et d'Agriculture et l'association FrenchTech Pyrénées Adour nouvellement créée.

La fin des restrictions relatives à la crise sanitaire nous a permis de participer à nouveau au SIMI, le Salon National de l'immobilier d'entreprise dans le cadre du partenariat qui nous lie avec la Métropole Toulousaine et de relancer la réflexion sur les services d'accueils (la « BOX » à destination des salariés qui font défaut à un très grand nombre d'entreprises, même les plus prestigieuses).

**En 2022 :
27 dossiers ont
été soutenus par
la CATLP pour
un montant
d'investissement
de plus de 40M€.**

	Nombre dossiers	Montant investissements	Nombre d'emplois	Subvention entrepren@
Entrepren@ immobilier	8	37 807 774€	74	223 000€
Entrepren@ tierslieux	1	323 380€	3	30 000€
Entrepren@attractivité	1	749 500€	0	10 000€
Entrepren@recherche	1	421 000€	1	70 000€
Entrepren@commerce	16	1 472 000€	12	85 809€
<i>Commune de Saint Pé</i>		<i>926 671€</i>	<i>3</i>	<i>50 000€</i>
<i>Tarbes</i>	<i>10</i>	<i>314 584€</i>	<i>7</i>	<i>20 041€</i>
<i>Lourdes</i>	<i>6</i>	<i>230 745 €</i>	<i>5</i>	<i>15 768 €</i>
TOTAL des Entrepren@	27	40 773 654€	93	418 809€

L'effet de levier financier de l'agglomération en chiffres

L'AGGLO ACCOMPAGNE

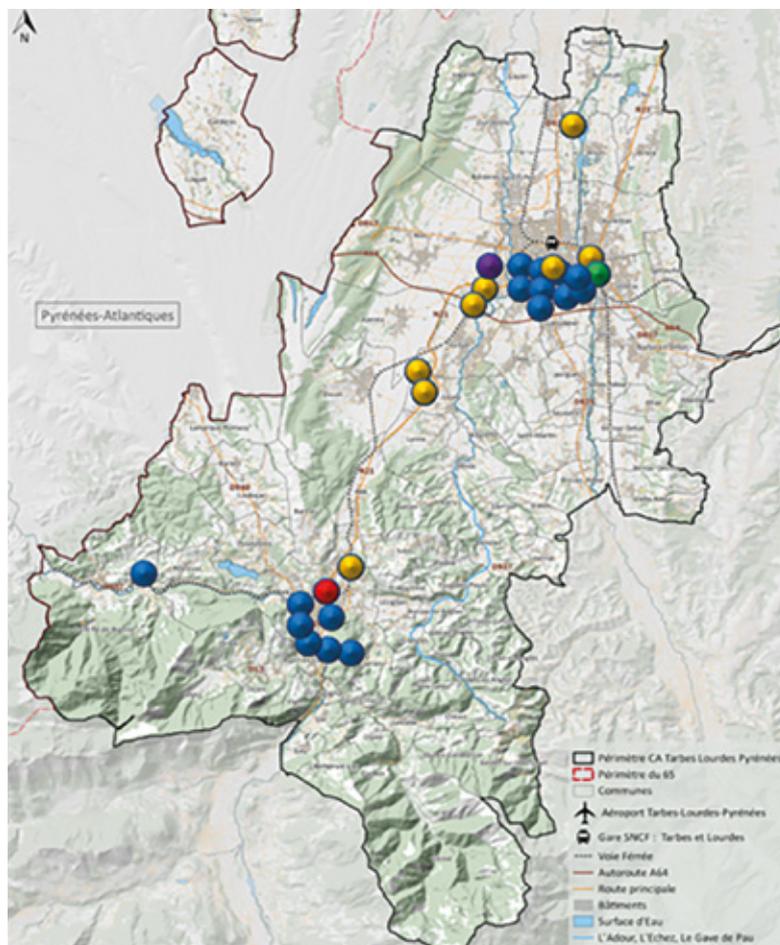
Une mobilisation sans précédent du dispositif d'aide **Entrepren@**

En juin 2017, la CATLP a décidé de mettre en place un Comité d'accompagnement partenarial (CAP) avec l'ensemble des partenaires du monde économique présents sur le territoire afin de mutualiser les forces et de simplifier les procédures pour l'entrepreneur et l'entreprise.

Le potentiel des entreprises présentes sur notre territoire est mis en lumière, depuis le commerce de centre-ville jusqu'aux grands groupes.

Répartition des aides au titre du dispositif **Entrepren@**

- Entrepren@immobilier : 8
- Entrepren@commerce : 16
- Entrepren@tierslieux : 1
- Entrepren@attractivité : 1
- Entrepren@recherche : 1



La modification du règlement d'intervention en 2022 s'est inscrit dans la perspective d'une gestion plus efficace de notre foncier économique. En effet, il était désormais nécessaire de pouvoir encourager la reprise de bâtiments existants afin, d'une part, de limiter l'artificialisation et économiser notre foncier, et, d'autre part, d'inciter à la réhabilitation de friches existantes.

Répartition géographique des Entrepren@



Le soutien aux commerces est une composante majeure de l'action économique de l'agglomération. Dans le cadre du **Plan Avenir Lourdes**, la Ville a su trouver de nouvelles ressources pour amplifier, avec l'appui de l'Etat, d'initiative Pyrénées et bien sûr de l'Agglomération, le dispositif précédemment mis en place par le FISAC dont les fonds étaient épuisés.

CitésLab : Le soutien à la création d'entreprises dans les Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)

L'offre de service *CitésLab – Révélateurs de Talents* est un dispositif public, opéré par des structures partenaires et soutenu au niveau territorial par des cofinanceurs majeurs (Etat, Collectivités, acteurs privés etc.). Cette offre participe au volet stratégique « Entrepreneuriat pour Tous » de BPI France, structuré en coopération avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème entrepreneurial.

L'offre de service CitésLab – Révélateurs de Talents propose un accompagnement de proximité et principalement au service des QPV et de ses habitants. Il vise à faciliter l'identification des talents dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville pour les accompagner dans la formulation et la préparation de leur projet entrepreneurial et à renforcer accès à l'offre de droit commun en les orientant vers les dispositifs et acteurs de l'accompagnement, qu'ils soient porteurs de projet, créateurs ou entrepreneurs.

La CA TLP porte ce dispositif depuis 2017, un renouvellement de la convention avec BPI France a été signé en 2021 pour une action jusqu'à fin 2023.

Activités et résultats

L'activité du chef de projet CitésLab s'articule en 5 axes :

1. Une activité de **prospection** grâce à une présence en cœur de quartier via 5 permanences hebdomadaire ou bimensuel (Tarbes Nord - Tarbes Ouest - Tarbes Est-Ophite et Lannedarré) en lien étroit avec les acteurs de quartiers.
2. Un volet de **préparation** des entrepreneurs en devenir par la formalisation du projet et l'apport d'informations sur l'entrepreneuriat en entretien individuel.
3. L'**orientation** des entrepreneurs en devenir vers les structures et les services idoines à leurs besoins.
4. Un axe consacré à l'**animation** du dispositif pour identifier les publics visés mais aussi pour accroître les partenariats avec l'écosystème local.
5. Dans l'objectifs de maintenir la dynamique entrepreneurial, un volet **référent de parcours** est proposé pour assurer le suivi du processus entrepreneurial et afin de mesurer l'impact des actions.



Ces activités représentent en 2022,

- **90 entrepreneurs** accompagnés et orientés soit 34 % en devenir, 32% intentionniste et 33% en activité.
- **64%** des entrepreneurs rencontrés résident en QPV, 14% en limite de QPV
- **47%** des entrepreneurs sont des femmes
- **29** actions collectives avec 247 participants, 100% des actions sont physiques.
- **36** animations territoriales, essentiellement sous forme de réunion.

Des projets de partenariats sur le territoire de la CA TLP

- La poursuite et le renforcement du partenariat avec ATRIUM sur des actions collectives à destination des entrepreneurs et futures entrepreneures des QPV via les « ateliers de l'entrepreneuriat ».
- La poursuite de la collaboration avec le dispositif La Cité de l'emploi Tarbes et Lourdes et l'ensemble de ses partenaires (Pole Emploi, le Département des Hautes-Pyrénées, la Mission Locale 65, CAP Emploi ...) sur des actions d'insertion pour les publics en quartier prioritaire.
- La consolidation du travail avec l'association ADIE en mutualisant des actions sur les quartiers pour améliorer le parcours de financement des entrepreneurs.
- Un nouveau partenariat avec l'association PORTES OUVERTES pour proposer des ateliers de sensibilisation à l'entrepreneuriat aux bénéficiaires des cours de Français Langue Etrangère.

L'AGGLO ACCUEILLE ET SOUTIENT

Les Zones d'Activité Économiques

Les travaux de requalification sur les Zones d'Activité économiques (ZAE) sont gérés par la DGA Services Techniques en lien étroit avec le Service développement économique. Cette **transversalité** est indispensable pour la mise à disposition d'un foncier de qualité qui permet aux entreprises de se développer sur le territoire. De la même manière, les liens ont été renforcés avec les Services Urbanisme et Aménagement de l'Espace, Environnement, Juridique en partant de l'exemple concret du Parc de l'Adour.

En 2022, la CA TLP a vendu pour un montant de **3 127 415 €** (1 557 495€ en 2021) ; Les compromis signés en 2022, qui seront effectifs en 2023, doivent nous inciter à être très vigilant sur le foncier dont nous avons la maîtrise. La demande de la part de professionnels de l'immobilier est d'ailleurs de plus en plus forte, ces derniers cherchant logiquement à « sécuriser du foncier » pour leur opérations ultérieures.

Cela ne tient pas compte du Parc de l'Adour à Séméac / Soues, dont les procédures avancent bien ce qui nous a permis de lancer en décembre 2022 un « **Appel à Manifestation d'Intérêt** en vue de la sélection de projets à vocation économique situés sur la ZAC Parc de l'Adour sur les communes de Séméac et Soues ».

Il y a également l'atout unique que constitue **Pyrénia** qui est le seul site dans tout le grand sud-ouest qui permettrait l'implantation d'un projet de type « *gigafactory* ».

L'IMMOBILIER ET LE FONCIER : UN ENJEU RENOUVELÉ

Une vision claire et partagée des opportunités foncières sur la CATLP qui incite à la vigilance



Politique de reconquête des friches industrielles

- Le site CEGELEC à Soues a finalement trouvé preneur : l'offre de la société ADIC a été finalement sélectionnée parmi les 3 qui ont été reçues ;
- L'étude de reconfiguration sur les Tuileries Oustau à Aureilhan a démarré suite à la sélection d'un cabinet spécialisé. Il est désormais prévu qu'en 2023 le site soit proposé à des investisseurs dans le domaine de l'immobilier

BIC Crescendo

Malgré le contexte difficile en 2021, l'Agglomération a souhaité lui maintenir son soutien pour préserver l'outil. En effet, 90 pré-accueils ont été réalisés et 44 contrats CAPE ont été signés. 25 entreprises étaient en pépinière (taux d'occupation de 90 %) et le montant des levées de fonds a été de 1M€. Par ailleurs, Crescendo a été retenu pour accueillir 4 entreprises lauréates du dispositif national French Tech Tremplin ce qui place Crescendo parmi les meilleurs incubateurs au niveau national

Initiative Pyrénées

Initiative Pyrénées appartient au réseau d'Initiative France, mais a une réelle spécificité grâce à l'importance des fonds qu'elle gère. La CATLP a continué d'accompagner en 2022 Initiative Pyrénées qui a accueilli 196 porteurs de projets sur le territoire communautaire malgré une situation sanitaire toujours pénalisante dont 51 ont été accompagnés par l'octroi de presque 400 000€ de prêts d'honneur. Ces projets devraient permettre la création de 126 emplois.

Territoires d'industrie Lacq-Pau-Tarbes

Le 15 juillet 2019, la CATLP avait signé le Contrat d'Industrie. En 2022, le nombre de fiches projets est passé de 28 à 72, représentant un potentiel de 1,7 milliard d'euros d'investissements. En 2022, les efforts ont été concentrés sur l'hydrogène et la préparation d'un futur Acte 2 de la démarche.

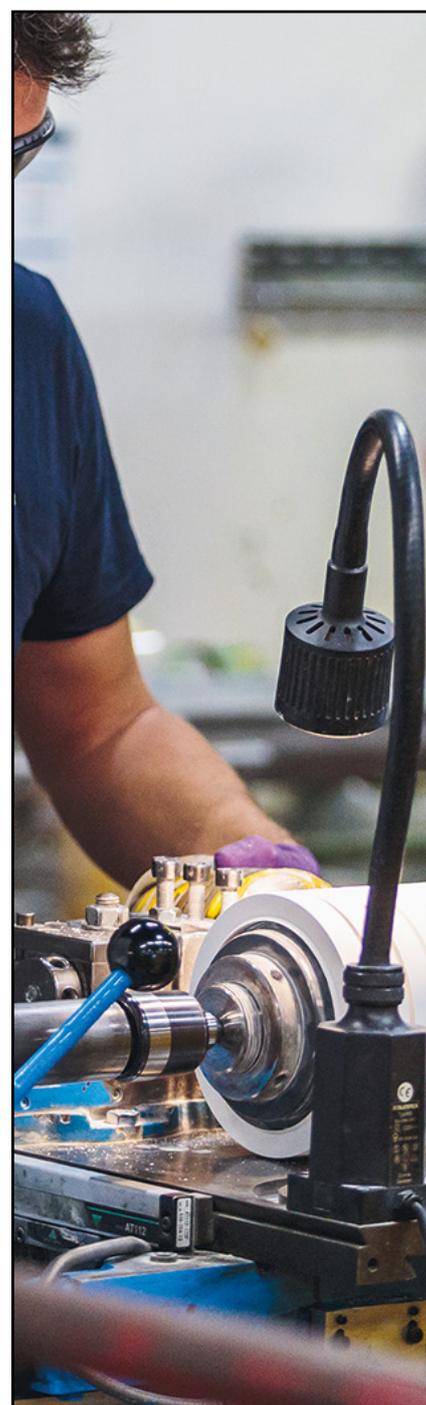
Ambition Pyrénées

L'association assure l'animation stratégique du « Projet de territoire Ha-Py 2020 /2030 » qui comporte 5 chantiers dont la démarche « Hapy Santé » visant à attirer des professionnels de santé sur les Hautes-Pyrénées. La CATLP est référente technique pour le chantier 5 « Soutenir les nouvelles formes d'économie » qui a été complètement refondu en particulier autour des thématiques de la cybersécurité et de l'économie circulaire.

Syndicat mixte Pyrénia

La CATLP participe financièrement au fonctionnement du syndicat mixte Pyrénia. Grâce à la ZAC Pyrénia, la CATLP est la seule à pouvoir accueillir des projets nécessitant plusieurs dizaines d'hectares d'un seul tenant. C'est un avantage indéniable en matière d'attractivité.

LE MAINTIEN DE NOTRE SOUTIEN À NOS PARTENAIRES



**Une action résolument
partenariale**

L'AGGLO ANIME ET PARTICIPE

LES ACTIONS PROMOTIONNELLES DE LA CATLP

La CATLP a été présente sur un salon international hors du territoire de l'agglomération en 2022 (le **SIMI** à Paris).

Le Président de l'Agglomération s'est également rendu sur le salon **Innov'Adour** dont la première édition s'est tenue à Bagnères de Bigorre.

La 2^{ème} édition est prévue sur le territoire de la CATLP, à l'espace Robert Hossein à Lourdes.



ATTRACTIVITÉ ET ANIMATION DE FILIÈRES À LA CATLP

En 2022, la clôture du **Projet Alimentaire Territorial** initié en 2017 a pu être finalisée avec la reprise de la démarche à l'échelle départementale pour plus de cohérence.

Le soutien à la **filière céramique** s'est poursuivi avec la célébration en septembre 2022 du centenaire du site de Bazet organisé par l'UIMM.

Le renouvellement de la convention de partenariat avec **Toulouse Métropole** en avril 2022 nous a permis de démarrer les échanges sur la thématique de l'attractivité avec nos homologues de l'Agence d'attractivité de Toulouse Métropole et le service développement économique afin d'identifier des prospects potentiels.

L'important investissement de **Territoire d'industrie** sur la filière hydrogène a donné lieu à la publication d'un *livre blanc* présenté le 24 mars.





Document de référence mis en forme par le service communication de la CATLP

Salon Inno'vAdour



Simi 2022 - CCI Toulouse © Laetitia d'Aboville

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Comptant plus de 6 000 étudiants sur site, Tarbes est un pôle de premier plan sur l'ex Région Midi-Pyrénées et qui vise à rayonner à l'échelle de la nouvelle région Occitanie. La CATLP, au regard de ses compétences, participe aux financements de thèses et participe à des opérations d'investissements sur des projets structurants.

L'année 2022 a été particulièrement marquée par la reprise du projet de création d'une **Université de Technologie**, la 4^{ème} en France et la seule au sud de la Loire.

L'Université de Technologie à Tarbes : un projet stratégique et fédérateur

L'année 2022 fut particulièrement intense afin de préparer le projet qui sera proposé au titre du Programme Investissements d'Avenir (PIA 4 pour 22,5M€) et de préparer les acquisitions foncières indispensables à cet équipement stratégique.

EN RÉSUMÉ 2022, C'EST ...

- Une mobilisation importante des dispositifs d'aide de la CATLP pour être toujours présente auprès des acteurs économiques et des communes membres
- Un rythme de commercialisation du foncier qui s'est fortement accéléré
- La mise en œuvre opérationnelle de l'anticipation de l'impact de la Loi Climat et résilience grâce à une transversalité renforcée
- L'accélération du Projet d'Université de Technologie.



HABITAT & POLITIQUE DE LA VILLE

L'année 2022, c'est :

- **Habitat** : la poursuite de l'élaboration du Programme Local pour l'Habitat (PLH) ; la réussite des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH et OPAH-RU) mises en œuvre sur tout le territoire de l'agglomération ; l'amélioration du parc locatif existant à travers la participation financière de la CA TLP ; l'organisation d'une matinale de l'habitat destinée aux propriétaires bailleurs ; l'accompagnement des démarches stratégiques autour du volet Habitat (Schéma de Cohérence Territoriale, Action Cœur de Ville, Plan Climat Air Energie...)
- **Politique de la ville** : l'avancement des projets NPNRU sur Tarbes (Bel Air) et Lourdes (Ophite) ; la mise en œuvre des protocoles d'engagements renforcés et réciproques 2019/2022 pour les 2 contrats de ville ; une centaine d'actions en faveur des quartiers prioritaires.

LES OPÉRATIONS PROGRAMMÉES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Trois opérations (OPAH) couvrent actuellement les 86 communes de l'agglomération. Elles sont dédiées à la réhabilitation des logements du parc privé autour des priorités affichées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), à savoir : la lutte contre l'habitat indigne ; l'efficacité énergétique ; l'adaptation des logements à la perte d'autonomie ; l'amélioration de logements locatifs dégradés et la production d'une offre locative privée à loyer maîtrisé.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le territoire de la CATLP

Cette opération, lancée fin 2019 et pour une durée de 5 ans, recouvre l'ensemble des communes du territoire (hors Tarbes et Lourdes). A la fin de l'année 2022, 119 dossiers de propriétaires-occupants et 3 dossiers de propriétaires-bailleurs (pour 7 logements locatifs) ont été déposés auprès de l'Anah.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Lourdes

Dans le cadre de la mission de suivi-animation, en une année d'opération, 28 dossiers de propriétaires-occupants et 4 dossiers de propriétaires-bailleurs (pour 23 logements locatifs) étaient déposés auprès de l'Anah. Parallèlement, trois études spécifiques ont été réalisées pour le traitement de l'habitat indigne sur des secteurs identifiés : les îlots « Cagots / Ribère », « Anvers » et « Baron Duprat ».

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de rénovation urbaine de la ville de Tarbes

L'ensemble des financements mis en place (Anah, Action Cœur de Ville, Action Logement, Département, règlements d'intervention de la ville et de l'agglomération) concourent à faire aboutir de nombreux projets de réhabilitations d'immeubles et de logements. En 2022, 39 dossiers de propriétaires-occupants et 9 dossiers de propriétaires-bailleurs ont été déposés auprès de l'Anah (correspondant à 83 logements).

Dans le cadre de cette OPAH-RU, sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Tarbes, la communauté d'agglomération participe aux différentes instances (comités de pilotage, comités techniques).

Parallèlement, une étude de faisabilité et de programmation a été réalisée sur l'îlot Foch-Brauhauban.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat rencontrent un réel succès sur tout le territoire, avec des objectifs atteints, voir dépassés, démontrant une dynamique qui ne faiblit pas. L'année 2022 a été marquée par la montée en puissance des dossiers « autonomie » déposés dans le cadre des OPAH. La politique affirmée de requalification du parc de logements existants, tant pour les propriétaires-occupants que pour les logements locatifs, montre ainsi ses résultats.

LE RÈGLEMENT D'INTERVENTION FINANCIÈRE EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DU PARC LOCATIF EXISTANT

Ce dispositif d'incitation financière, mis en place en 2019 en complément des aides de l'État, poursuit sa dynamique et rencontre toujours un réel succès.

Que ce soit dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, du dispositif Action Cœur de Ville ou des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), 15 dossiers de propriétaires-bailleurs ont été déposés en 2022 auprès des services et soutenus financièrement.

Tous ces projets présentaient un état de dégradation très important des immeubles et ont bénéficié de primes « habitat indigne / très dégradé ».

Ce sont plus d'une soixantaine de logements à loyers maîtrisés, complètement réhabilités, qui ont pu bénéficier de l'intervention financière de la CATLP, pour un montant total d'environ 260 000 € générant plus de 4M € de travaux. Les typologies proposées s'orientent essentiellement sur la production de logements de type T3 (55% des logements subventionnés) et de type T2 (35% des logements subventionnés).



LE VOLET HABITAT DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

Le Programme Local pour l'Habitat (PLH)

Prescrit en juin 2021, le Programme Local pour l'Habitat de la CATLP s'est poursuivi en 2022, en lien avec l'Agence d'urbanisme et d'aménagement de Toulouse / aire métropolitaine, les partenaires et les élus.

Suites aux rencontres communales organisées fin 2021 / début 2022, une réunion avec l'ensemble des partenaires (personnes publiques associées – PPA) et un séminaire destiné aux élus ont été organisés, en juin 2022, afin de partager les éléments de diagnostic actualisés, le bilan des rencontres communales, les grands axes d'orientations du PLH ainsi que la projection des besoins en logement (en lien avec les hypothèses SCoT).

Les grandes orientations du PLH, qui doivent être déclinées en programme d'actions thématiques, ont été définies. Elles s'articulent autour de cinq axes :

1. Orienter le développement de l'offre de logements en accord avec les besoins des ménages, les politiques de revitalisation urbaine et les perspectives du SCoT
2. Diversifier et améliorer la qualité de l'offre d'habitat, en lien avec les parcours résidentiels et la mise en valeur du cadre de vie
3. Remobiliser et redonner son attractivité à l'habitat existant
4. Prendre en compte et anticiper les besoins spécifiques de certains ménages
5. Porter, mettre en œuvre et animer une politique locale de l'habitat ambitieuse.

En novembre et décembre 2022, afin de recueillir l'expertise des professionnels et acteurs du territoire, quatre ateliers partenariaux thématiques ont été organisés, autour des questions suivantes :

- Renforcer la qualité de l'habitat ; facteur d'amélioration du cadre de vie
- Mobiliser efficacement l'habitat vacant : pourquoi ? sous quelles conditions ? pour qui ?
- Adapter l'habitat aux seniors et aux personnes en situation de handicap
- Héberger, accompagner et proposer des solutions d'habitat durables aux publics en difficulté et aux gens du voyage.

Ces ateliers ont permis d'affiner les orientations retenues et de définir les premières pistes d'actions à mettre en œuvre qui seront proposées dans le cadre du PLH.

Les travaux sur le PLH se poursuivront en 2023. Le document définitif devrait être approuvé en 2024.

LA MATINALE DE L'HABITAT

Dans le cadre de la convention partenariale entre la CATLP et l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 65), une matinale de l'Habitat, destinée aux propriétaires bailleurs et investisseurs, a été organisée en septembre 2022.

Action Logement et les opérateurs d'OPAH (Altair et Soliha) étaient également associés à l'évènement qui a accueilli plus de 80 participants. Cette action de communication et d'information a rencontré un succès certain et a été saluée par l'ensemble des participants et du public.



LES CONVENTIONS OPÉRATIONNELLES AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE (EPFO)

Dans le cadre de conventions opérationnelles, signées entre l'EPFO, les communes et les partenaires concernés, des études de faisabilité et de programmation ou de requalification urbaine ont été réalisées à Barbazan-Debat (secteur « La Moisson »), à Lourdes (site Toupnot) et à Aureilhan (site Oustau).

Dans le domaine de l'habitat, le partenariat engagé depuis de nombreuses années avec les acteurs du territoire (État, Région, Département, ADIL 65, opérateurs...) a, cette année encore, pris tout son sens. L'environnement, l'aménagement, l'urbanisme, le logement social, l'hébergement... sont autant de thématiques transversales qu'il convient d'accompagner à l'échelle communautaire et au-delà.

La CATLP participe ainsi à la définition, la mise en œuvre et le suivi de nombreux dispositifs (Guichet de la rénovation énergétique « Renov'Occitanie », Observatoire Départemental de l'Habitat des Hautes-Pyrénées, ORT, appels à projets, etc) et documents stratégiques (Programme Local pour l'Habitat, conventions avec l'Etablissement public foncier d'Occitanie, règlements financiers, etc).

ACTION CŒUR DE VILLE

La convention cadre pluriannuelle du dispositif Action Cœur de Ville, signée en septembre 2018, a fait l'objet d'une transformation en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral du 4 juillet 2019 puis d'un avenant de projet signé le 28 janvier 2020. La CATLP participe à la mise en place d'une stratégie opérationnelle d'envergure, nécessaire à la redynamisation des centres-villes de Tarbes et de Lourdes, qui s'oriente autour de 5 axes (Habitat, Economie, Mobilité, Forme urbaine et Patrimoine, Equipement).

En matière d'habitat, depuis 2018, Action Cœur de Ville, c'est :

- **Pour la ville de Tarbes** : environ 350 logements locatifs requalifiés ou en cours d'étude dont 100 logements conventionnés Anah ; ces-derniers ayant **généré plus de 6 M €** de travaux et **3 M € de subventions versées** par les partenaires institutionnels (Anah, Action Logement, collectivités territoriales, Banque des Territoires...) à destination des propriétaires bailleurs ;
- **Pour la ville de Lourdes** : environ 80 logements locatifs conventionnés Anah requalifiés ou en cours d'étude ayant généré plus de **7 M € de travaux** et **3 M € de subventions versées** par les partenaires institutionnels (Anah, Action Logement, collectivités territoriales, Banque des Territoires...) à destination des propriétaires bailleurs.

L'année 2022, marquée par la prise en main du pilotage par les deux communes en direct, a permis de poursuivre la dynamique engagée sur l'ensemble des thématiques.

En matière d'habitat, une instance technique partenariale est mise en place, dans les deux villes, pour accompagner les projets en cours.

Plus spécifiquement, la CATLP a financé en 2022 dans le cadre de son règlement d'intervention, en ORT :

- À Tarbes : **40 logements**, générant près de 2,7 M € de travaux, subventionnés à hauteur 165 000 €
- À Lourdes : **17 logements** en projet, générant plus de 1 M € de travaux, subventionnés à hauteur de 70 000 €.

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

L'année 2022 a vu des avancées significatives dans le projet du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), qui a pour objectif la rénovation urbaine des quartiers de l'Ophite à Lourdes et de Bel-Air à Tarbes.

Pour rappel, le lancement de cette opération, mobilisant près de 80 millions d'euros, a été acté en 2021 à travers la signature de la convention pluriannuelle le 1^{er} juillet par tous les partenaires.

La dynamique du projet est garantie par l'arrivée d'une nouvelle cheffe de projet NPNRU, dont la mission consiste d'une part à assurer la mise en œuvre de la convention, c'est-à-dire à assurer la coordination des différents acteurs œuvrant à la réalisation des opérations sur les deux quartiers. D'autre part, elle anime les instances prévues dans le cadre du projet, notamment la démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) des quartiers.

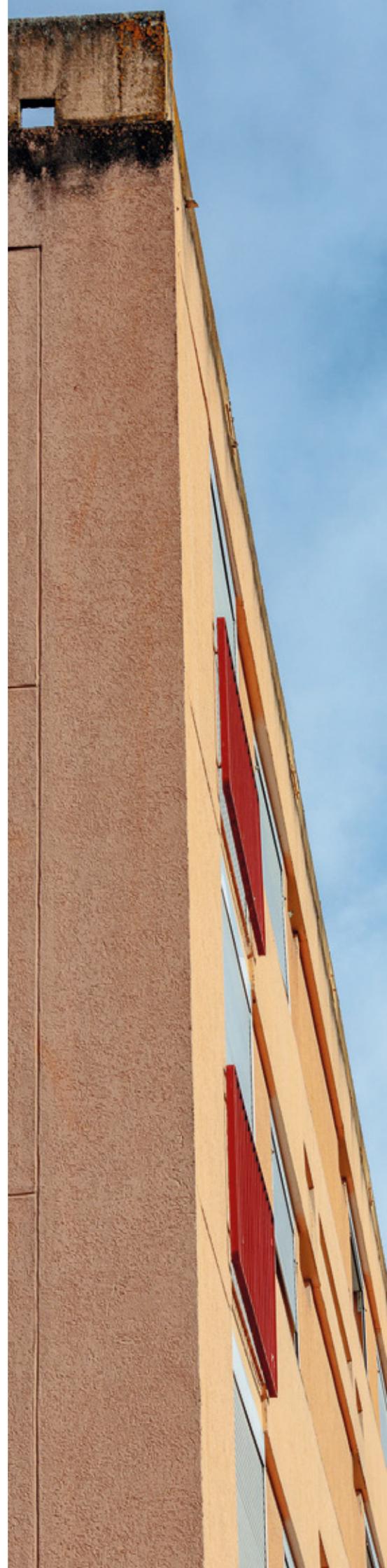
Sur le quartier de l'Ophite, à Lourdes, la procédure de relogement a été enclenchée, suite à l'arrivée de la chargée de relogement de l'OPH65. Les premiers ménages ont ainsi pu déménager.

Un premier jalon de la phase de reconstruction a également été franchi, puisque le premier chantier de construction de logements dans le cadre du NPNRU a été lancé : la résidence « Henri Lamathe » comportera 42 logements ; le chantier ayant été symboliquement inauguré par la pose de la première pierre le 7 novembre 2022.

Plusieurs autres sites, retenus pour accueillir de nouveaux projets de reconstitution de l'offre de logements, étaient en phase d'étude en 2022. De nombreux chantiers sont ainsi prévus pour 2023.

Sur le quartier de Bel-Air à Tarbes, le travail de l'année 2022 s'est beaucoup porté sur l'aspect juridique du dossier, notamment autour des questions foncières nécessaires aux opérations d'aménagement et de construction. Les différents partenaires du projet ont donc travaillé, au côté de nombreux professionnels (géomètres, notaires, avocats) sur l'affinage du projet et sur ces problématiques foncières. De nombreuses réunions ont ainsi été organisées, en lien également avec les syndicats de copropriété. Parallèlement, les différentes copropriétés ont poursuivi leurs démarches dans le cadre de la rénovation de leurs bâtiments (en lien avec l'Anah).

Les avancées de l'année 2022 ont bien sûr été partagées avec les habitants, au travers des Conseils Citoyens, et avec tous les partenaires lors de réunions annuelles telle que la Revue de projet organisée au mois de juin et qui balaie l'ensemble des opérations prévues dans le cadre de la convention.



LES CONTRATS DE VILLE DU GRANDTARBES ET DE LOURDES 2015-2023

Le partenariat existant dans les Hautes-Pyrénées en matière de Politique de la ville entre l'État, la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le Conseil Départemental, ainsi que la CAF est incarné dans un GIP mutualisateur de financements et de stratégies. Dès lors, les crédits spécifiques de la Politique de la ville sont affectés aux quartiers prioritaires du territoire, par l'intermédiaire du GIP Politique de la ville, au vu du plan d'actions établi de façon partenariale par l'ensemble des institutions membres de ce GIP.

La durée des contrats de ville ayant été prolongée jusqu'en 2022, puis 2023, un travail partenarial et participatif a été engagé localement et a abouti à la signature, en décembre 2019, des Protocoles d'engagements renforcés et réciproques en matière de politique de la ville pour 2019 / 2022 sur les territoires du Grand Tarbes et de Lourdes. Ces derniers réaffirment la priorité mise sur le volet emploi et développement économique et accentuent les efforts portés sur l'inclusion numérique, la santé et la petite enfance / parentalité sur les quartiers prioritaires.

Les 2 contrats de ville ce sont :

- 4 quartiers prioritaires :
3 sur Tarbes (Tarbes-Est, Tarbes-Ouest, Tarbes-Nord) ; 1 sur Lourdes (Ophite)
- 2 quartiers en veille active (1 à Aureilhan et 1 à Lourdes)
 - 10 000 habitants
 - 6 conseils citoyens mis en place (4 à Tarbes et 2 à Lourdes)
 - une centaine d'actions
- un partenariat important autour d'actions d'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers

Ces participations ont permis de soutenir, durant l'année 2022, 131 actions représentant un montant total de 606 607 € (dont 91 projets dans le cadre du contrat de ville du Grand Tarbes et 40 projets dans le cadre du contrat de ville de Lourdes).

- La mise en œuvre opérationnelle de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des quartiers de l'Ophite à Lourdes et Bel Air à Tarbes pour le NPNRU
- La poursuite des travaux d'élaboration du Programme Local pour l'Habitat (PLH), en lien avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- La dynamique toujours positive des opérations programmées d'amélioration de l'habitat avec de très bons résultats
- L'accompagnement financier d'une soixantaine de logements requalifiés et conventionnés dans le cadre du règlement d'intervention financière pour l'amélioration des logements du parc locatif
- La poursuite du dispositif Action Cœur de Ville et le soutien à de nombreuses actions en matière d'habitat

- De nouvelles conventions signées l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie et une participation toujours active aux politiques partenariales du logement (collectivités, bailleurs, associations...)

- Un partenariat renforcé avec l'ADIL 65 et le Guichet de la rénovation énergétique « Rénov'Occitanie »

EN RÉSUMÉ 2022, C'EST ...

- La relance de l'Observatoire partenarial départemental de l'habitat
- L'animation de la politique de la ville, autour du GIP, avec le soutien à une centaine de projets en faveur des quartiers prioritaires
- La gestion des commissions Équilibre social de l'habitat et Politique de la ville : préparation, suivi, animation, présentation des délibérations...

LE FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

49 projets ont été financés en 2022 pour un montant total prévisionnel de travaux subventionnables de 3 822 678 €

Montant des subventions accordées : 824 950 €

Mis en place en 2017 par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP), le Fonds d'Aide aux Communes (FAC) contribue à aider financièrement les collectivités membres de moins de 5 000 habitants dans la réalisation de leurs projets ne relevant pas d'une compétence communautaire.

Véritable soutien de la CATLP à la vie des communes et dans la politique de respect des équilibres territoriaux, ce dispositif a permis de financer depuis cinq ans, 217 projets représentant un montant total d'investissement de 20 092 035,99 €.

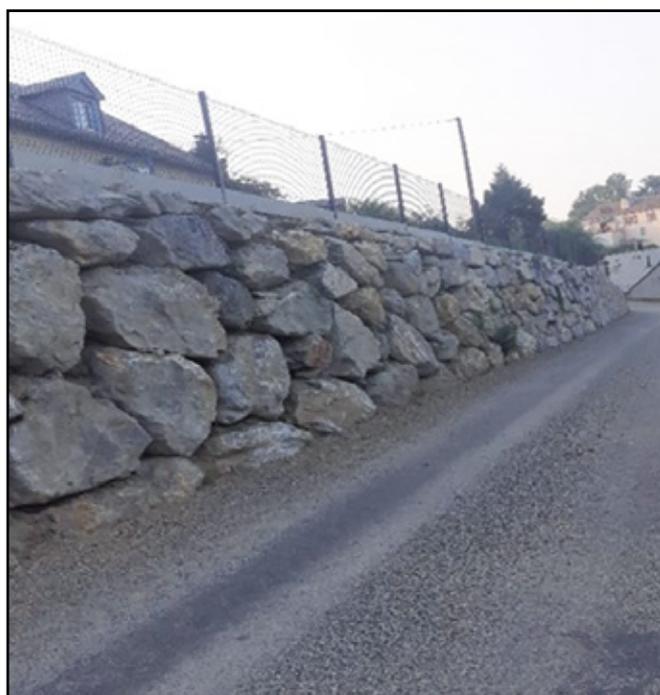
L'aide aux communes est attribuée prioritairement aux équipements structurants concourant à la dynamique de vitalisation de la commune y compris équipements numériques et équipements pouvant avoir un caractère supra-communal, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine communal, à la valorisation et à la réhabilitation des bâtiments communaux et des cœurs de villages, et à l'aménagement de circulations douces (voies cyclables et piétonnières).



Bernac-Dessus : Aménagement de l'aire de jeux



Lanne : Maison Jouanoulou (extension du bar/restaurant).



Berberust-Lias : Mise en sécurité de la voirie (Pose de clôture)

Les taux appliqués :

Communes < 2 000 habitants

30 % maximum sans pouvoir excéder 24 000 € avec possibilité pour les communes de moins de 300 habitants uniquement de déposer une demande tous les ans si le montant du FAC est inférieur ou égal à 10 000 € par an,

Communes > 2 000 habitants

20 % maximum sans pouvoir excéder 16 000 €,

Il est alors versé un acompte de 80 % sur attestation dès le début des opérations.

Une commune confrontée à un **sinistre particulièrement important**, a également la possibilité de solliciter une aide financière exceptionnelle au titre des travaux d'urgence. **4 dossiers** ont été déposés en 2022 pour un montant total de 34 484 € : Omex (Réfection voirie, digues et berges suite aux inondations de décembre 2021), Barbazan-Debat (Travaux de reconstruction du Pont du Bouridé), Les Angles (Travaux de renforcement d'un mur de soutènement) et Bénac (Travaux urgents de prévention des risques d'inondation).



Vue depuis l'intérieur de la future Usine des Sports

POLITIQUES CONTRACTUELLES

L'année 2022 a vu :

La réalisation de la convention financière annuelle du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026;

L'accompagnement des communes du territoire pour le financement de leurs projets;

Le montage des dossiers de financement pour les projets portés par les services de la CATLP;

Les demandes de versement des subventions pour les opérations portées par la Communauté d'Agglomération;

La rédaction de la candidature de la CA TLP à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) au titre des approches territoriales intégrées (ATI) de la priorité 5 du programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027;

La participation au dialogue territorial initié en vue de l'élaboration du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028;

Et enfin, la préparation du futur Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 – volet Enseignement supérieur – Recherche et Innovation.

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2021-2026

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), nouveau dispositif de contractualisation globale avec l'Etat, définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable.

La première convention financière annuelle a été élaborée en partenariat avec les services de l'Etat. Les 16 opérations, portées par 12 maîtres d'ouvrages, inscrites dans cette convention financière permettaient de répondre aux objectifs stratégiques du CRTE suivants :

- **OS 1** : Favoriser l'attractivité économique et soutenir la relance
- **OS 2** : Améliorer le cadre de vie
- **OS 3** : Faire face aux changements climatiques : transition écologique et mobilités

11 communes ont bénéficié d'un accompagnement au cours de l'année 2022 pour l'élaboration de plans de financement ou de conseils en ingénierie financière : Jarret, Aspin-en-Lavedan, Aurensan, Bordères-sur-l'Echez, Aureilhan, Ibos, Odos, Séméac, Horgues, Sarrouilles et Soues. Cesont **14 dossiers** concernant plusieurs thématiques qui ont été suivis.

L'ACCOMPAGNEMENT AUPRÈS DES COMMUNES

11 communes ont bénéficié d'un accompagnement en ingénierie financière du service Politiques contractuelles

LA LIQUIDATION DES SUBVENTIONS DES PROJETS DE LA CATLP

Dans le cadre du suivi des subventions attribuées à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées par les partenaires financiers, le service procède à la liquidation de ces subventions.

En 2022, 14 dossiers ont fait l'objet d'une demande de versement de subvention (acomptes ou soldes).

Sport : L'Usine, pistes VTT du Pic du Jer, rénovation centre nautique Paul Boyrie, Vélo-route V81 ;

Habitat – Politique de la Ville : l'OPAH TLP et l'OPAH-RU de Lourdes, CitésLab, Terrains familiaux des GDV à Séméac ;

Environnement : le chantier insertion environnement ;

Culture : le Contrat Territoire Lecture ;

Economie : Aménagement zone de Saux, mobilités douces OZE Pyrène Aéroport ;*

Mobilités : Schéma directeur vélo et mobilités actives, poste chargé de mission vélo.

14 opérations ont fait l'objet d'un versement des subventions attribuées.

CONTRACTUALISATION AVEC LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028

La mise en œuvre de la nouvelle génération de politiques contractuelles de la Région pour la période 2022-2028 se traduira par la signature de contrats cadre dénommés « Contrats Territoriaux Occitanie », cosignés par la CATLP, la Région et le Département. En 2022, le service Politiques Contractuelles a participé au dialogue territorial initié par la Région en vue de l'élaboration de ces contrats cadre. Ainsi,

une réunion de lancement a été organisée en présence des élus communautaires et régionaux le 18 mars 2022 à la Maison de la Région.

En vue de l'élaboration du programme opérationnel 2022-2023, un Comité Technique a été organisé avec les services de la Région en septembre afin de recenser les opérations ayant sollicité des financements.

Par ailleurs, en lien avec les Pôles d'Équilibre Territoriaux et Ruraux du territoire, un travail avec les Communautés de Communes de la Haute Bigorre et Pyrénées Vallées des Gaves a été mené pour la restructuration territoriale des politiques contractuelles et la définition des périmètres des CTO 2022-2028.



L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES OPÉRATIONS DE LA CATLP

Le service Politiques contractuelles, en partenariat avec les services de l'agglomération et les partenaires financeurs, élabore les plans de financement et les dossiers de demande de subvention auprès des différents partenaires pour les opérations portées par la collectivité.

8 opérations ont été accompagnées avec un montant de subvention sollicité de 1 678 000 € pour un montant d'investissement de 2 934 000 € HT.

- **Service développement économique** : 2 dossiers : rénovation énergétique du Télésite, mobilités douces sur la OZE Pyrène Aéroport ;
- **Service culture** : 1 dossier : Contrat Territoire Lecture ;
- **Service environnement** : 1 dossier : Chantier insertion environnement ;
- **Service gens du voyage** : 1 dossier : travaux sur les aires d'accueil ;
- **Service habitat- politique de la ville** : 3 dossiers : OPAH TLP, OPAH-RU Lourdes, CitésLab.

Près d'une dizaine de dossiers sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération ont été accompagnés par le service.

APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE (ATI) DU PROGRAMME RÉGIONAL OCCITANIE FEDER-FSE+ 2021- 2027

Le service Politiques contractuelles a rédigé la candidature de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) au titre des approches territoriales intégrées (ATI) de la priorité 5 du programme régional Occitanie FEDER-FSE+ 2021-2027 lancé par la Région Occitanie.

Les Approches Territoriales Intégrées (ATI), prévues dans le programme FEDER-FSE+, constituent l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale de ce programme et répondent aux objectifs de rééquilibrage territorial.

Ce choix de mettre en œuvre une approche territoriale vise à garantir l'accès aux financements européens pour des territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité de construire et de mettre en œuvre une stratégie multithématique rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée à la mise en œuvre de l'ATI.

LE PLAN AVENIR LOURDES

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'est engagée depuis 2021 à contribuer au Plan Avenir Lourdes. Le service Politiques Contractuelles assure le suivi et la coordination avec les services de la CA TLP des opérations inscrites dans le PAL. Le service participe aux comités techniques et de pilotage organisés par la ville de Lourdes et la Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost.

LE SUIVI DU CONTRAT DE PLAN ETAT-RÉGION 2021-2027

**Suivi des subventions
attribuées dans
le cadre du CPER
2014-2020, volet
Enseignement
supérieur-recherche-
innovation et de la
contractualisation
du CPER 2021-2027
volet Enseignement
supérieur-recherche-
innovation.**

Volet Enseignement Supérieur- Recherche- Innovation

Le service Politiques contractuelles a assuré le suivi des subventions attribuées par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pour les projets inscrits au CPER 2014-2020 au titre du volet enseignement supérieur – recherche innovation.

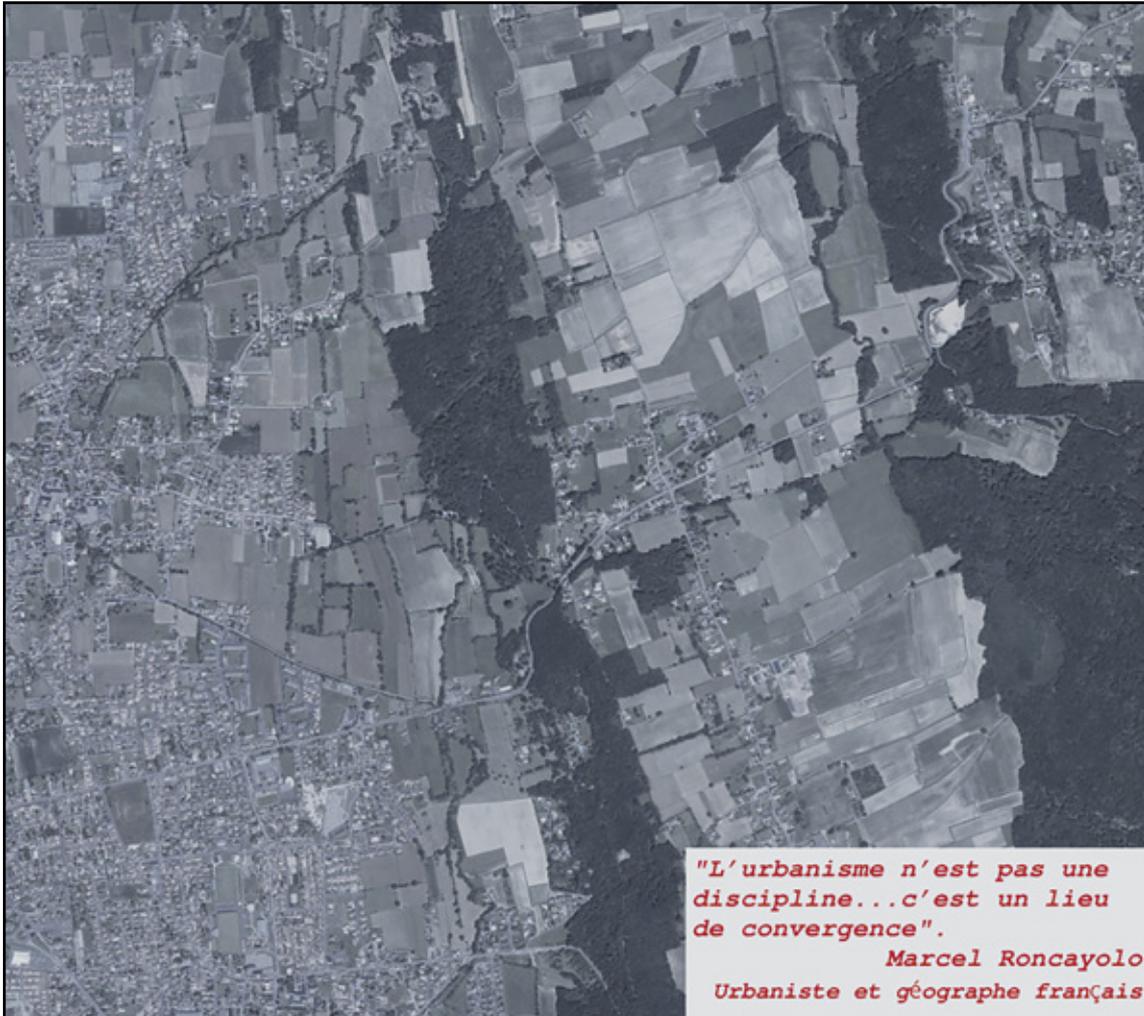
Le service a également assuré la suivi de la contractualisation des opérations du volet enseignement supérieur – recherche innovation du CPER 2021-2027.



Nouveau bâtiment IUT Génie Civil

EN RÉSUMÉ 2022, C'EST ...

- un accompagnement en ingénierie financière pour 11 communes du territoire de la CA TLP et 14 projets
- la rédaction de la convention financière annuelle du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026
- la recherche de financement pour 8 projets portés par les services de l'agglomération représentant un montant de subvention 1,68 M€
- le versement de subventions pour 14 opérations
- la participation au dialogue territorial initié en vue de l'élaboration du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028
- la rédaction de la candidature de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) au titre des approches territoriales intégrées (ATI) de la priorité 5 du programme régional Occitanie du FEDER-FSE+ 2021-2027
- le suivi des subventions attribuées dans le cadre du CPER 2014-2020, volet Enseignement supérieur-recherche-innovation pour le Pôle Universitaire Tarbais et la nouvelle contractualisation du volet Enseignement supérieur-recherche-innovation du CPER 2021-2027



"L'urbanisme n'est pas une discipline...c'est un lieu de convergence".
Marcel Roncayolo
Urbaniste et géographe français

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET URBANISME

En 2022, les grands projets du service étaient :

La poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT);

L'approbation du PLU intercommunal du Canton d'Ossun;

L'arrêt des études liées à l'élaboration du PLUi du Pays de Lourdes, en vue de sa prescription à une échelle plus large incluant les territoires de Batsurguère et Montaigu;

L'évolution des documents d'urbanisme communaux en vigueur.

ÉLABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document d'urbanisme stratégique par excellence. Il concourt à la mise en œuvre d'une planification à long terme (environ 20 ans), à l'échelle d'un grand territoire, qui prend appui sur le projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.).

La Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes-Pyrénées (C.A. T.L.P.) a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération en date du 24 mars 2021, dans l'objectif de disposer d'un document d'urbanisme lui permettant d'asseoir les orientations d'aménagement et de développement à venir de son territoire.

Le SCoT de la C.A. T.L.P. sera composé des pièces suivantes :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.),
- un document d'orientation et d'objectifs (D.O.O.).

Chacune de ces pièces pourra comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Une année de co-construction du projet politique du SCoT avec les élus du territoire

Composante non technique et « synthétique » du document d'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.) n'en reste pas moins la pièce maîtresse, car :

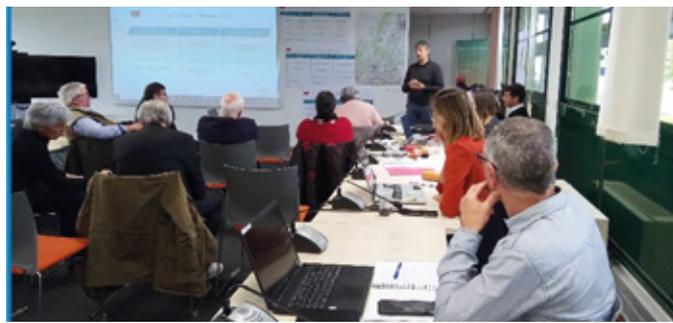
- d'une part, il expose le projet politique portant une stratégie de développement spatial et d'aménagement d'un territoire ;
- d'autre part, il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Pour préparer le P.A.D.D., la Communauté d'Agglomération, accompagnée de l'agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine, a travaillé en collaboration étroite avec les maires des communes concernées par le SCoT, dans le but de co-construire le projet politique.

Ainsi, les élus ont été mobilisés sur trois temps forts.



Le séminaire du 20 avril a été organisé pour amener les élus à travailler autour des axes fondateurs du P.A.D.D. et dégager les 1^{ers} objectifs du projet.



Les rencontres sectorielles qui se sont déroulées les 3 et 4 mai, par secteurs géographiques du territoire de la Communauté d'Agglomération, ont amené les élus à territorialiser les objectifs du P.A.D.D., afin que cette composante du SCoT soit la plus représentative du territoire.



Un dernier séminaire s'est tenu le 29 novembre, en assemblée plénière, afin de présenter aux élus un 1^{er} contenu rédigé du P.A.D.D.

La collaboration de la Communauté d'Agglomération avec les partenaires

La réalisation du diagnostic agricole : un travail partenarial avec la Chambre d'Agriculture des Hautes- Pyrénées

Le rapport de présentation du SCoT comprendra notamment un diagnostic du territoire, qui permettra d'établir un état des lieux de ce dernier dans toutes ses composantes (démographie, habitat, paysages, environnement, etc...) afin d'en appréhender les évolutions et le fonctionnement.

La C.A. T.L.P. ne disposant pas d'une vision d'ensemble et prospective de l'agriculture dans tous ses aspects, elle a confié la réalisation du diagnostic agricole à l'échelle du territoire SCoT à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées. L'objectif est d'avoir un état des lieux de la situation de l'agriculture, permettant de décrire et comprendre les phénomènes observés, de les expliquer, ainsi que d'apporter une analyse prospective sur les besoins de l'agriculture dans les prochaines années.

Pour conduire les travaux nécessaires à la réalisation du diagnostic agricole, la C.A.

T.L.P. a réuni autour de la Chambre d'Agriculture des Hautes- Pyrénées de nombreux partenaires dont, notamment, les associations de préservation de l'environnement, les services de l'État, le Conseil Départemental, l'agence territoriale de l'Office National des Forêts, l'Institution Adour, l'Agence de l'Eau, la SAFER Occitanie, le Centre National de la Propriété Forestière (antenne des Hautes-Pyrénées) et les représentants de la profession agricole.

Les Personnes Publiques Associées

Les Personnes Publiques Associées représentent l'ensemble des partenaires que la Communauté d'Agglomération est tenue d'associer à la procédure d'élaboration du SCoT. Aussi, les Personnes Publiques Associées ont été invitées à participer à une réunion le 30 mars, au cours de laquelle Monsieur Patrick VIGNES, 1er Vice- Président délégué à l'Aménagement de l'Espace, et l'aua/T ont présenté :

- les 1^{ères} réflexions et études lancées la C.A. T.L.P.,
- les 1^{ers} enseignements issus du diagnostic territorial du SCoT et les enjeux qu'il soulève,
- le planning prévisionnel des études d'élaboration du SCoT.

Les services de l'État

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes- Pyrénées associe aussi étroitement que possible les services de l'État aux réflexions menées dans le cadre des procédures d'élaboration/ modification des documents d'urbanisme.

À la demande de Monsieur Patrick VIGNES, 1^{er} Vice- Président délégué à l'Aménagement de l'Espace, Monsieur le Directeur Départemental et ses équipes ont été conviés à une réunion relative aux travaux d'élaboration du SCoT, qui s'est tenue au mois de septembre.

Cette réunion a été l'occasion de leurs présenter l'état d'avancement des travaux du SCoT, les grands axes fondateurs du P.A.D.D. en cours de préparation, ainsi que les prochaines étapes de travail. Mais également, de faire un point sur les dernières avancées législatives et réglementaires relatives aux documents d'urbanisme.



ÉLABORATION DES PLANS LOCAUX D'URBANISME INTERCOMMUNAUX (PLUi)

Le PLUi du Canton d'Ossun

Engagée en décembre 2014 par l'ex-Communauté de communes du Canton d'Ossun, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Canton d'Ossun s'est poursuivie dès 2017 sous la conduite de la Communauté d'Agglomération. Ce PLUi couvre l'intégralité du territoire du Canton d'Ossun, composé des dix-sept communes suivantes : Averan, Azereix, Barry, Benac, Gardères, Hibarette, Juillan, Lamarque-Pontacq, Lanne, Layrisse, Loucrup, Louey, Luquet, Orincles, Ossun, Séron et Visker. Par délibération n°3 en date du 27 février 2020, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de PLUi du Canton d'Ossun. Ce projet a ensuite été transmis pour avis aux Personnes Publiques Associées, puis mis en enquête publique en 2021. Le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable assorti de réserves et de recommandations. L'ensemble des avis émis par les Personnes Publiques Associées et Consultées, ainsi que les observations formulées durant l'enquête publique, ont fait l'objet d'une analyse par la Communauté d'Agglomération au second semestre de l'année 2021 et au 1er trimestre 2022. Par délibération n°2 en date du 31 mars 2022, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération a ensuite approuvé le PLUi du Canton d'Ossun. Le Conseil communautaire a également institué le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future définies par le PLUi, et décidé de soumettre l'édification des clôtures à la procédure de déclaration préalable sur le territoire du PLUi.

À compter du 19 avril 2022 pour les communes de Gardères, Luquet et Séron, couvertes par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Pau, et du 13 mai 2022 pour les 14 autres communes, le PLUi du Canton d'Ossun est devenu opposable à l'ensemble des autorisations d'urbanisme déposées sur ces 17 communes. Il s'est alors substitué aux anciens documents d'urbanisme communaux (Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales, ou anciens Plans d'Occupation des Sols abrogés début 2021).

Le PLUi du Pays de Lourdes

Engagée en décembre 2015 par l'ex-Communauté de communes du Pays de Lourdes, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Lourdes s'est poursuivie dès 2017 sous la conduite de la Communauté d'Agglomération. Toutefois, en raison de la promulgation de la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite « loi Climat et Résilience », s'appliquant à tout document d'urbanisme en cours d'élaboration non arrêté à la date de sa promulgation, il a été décidé de suspendre fin 2021 la procédure d'élaboration de ce PLUi, dans l'attente de la sortie de ses ordonnances et décrets d'application. Les travaux du PLUi n'ont donc pu être poursuivis courant 2022. Pour rappel, une demande de dérogation avait été sollicitée auprès du Préfet de Département en décembre 2020, obtenue en février 2021, pour :

- l'élaboration d'un SCoT à l'échelle de 83 de ses communes membres (hors enclaves, couvertes par le SCoT du Grand Pau) ;
- l'élaboration de 3 PLUi infracommunautaires couvrant l'ensemble du territoire : le PLUi du Canton d'Ossun (approuvé en mars 2022) ; le PLUi du secteur Nord (Grand Tarbes, Gespe Adour Alaric et Bigorre Adour Echez) ; le PLUi du secteur Sud : poursuite de l'élaboration du PLUi du Pays de Lourdes, élargi par la suite aux territoires de Batsurguère et de Montaigu par révision du document.

Compte tenu des impacts conséquents de la loi dite « Climat et Résilience » sur la poursuite des travaux du PLUi du Pays de Lourdes, notamment en termes de réduction de la consommation foncière, il a été décidé fin 2022 l'arrêt de la procédure et la prescription de l'élaboration d'un PLUi « Sud » incluant le Pays de Lourdes.

La CATLP accompagne les communes dans l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme. En ce cas, et en concertation avec les communes concernées, elle conduit les procédures ainsi prescrites.

EVOLUTION DES DOCUMENTS D'URBANISME EXISTANTS

Dans l'attente de la couverture du territoire par 3 PLUi infracommunautaires, la Communauté d'agglomération accompagne également les communes dans l'évolution de leurs documents d'urbanisme en vigueur. En ce cas, et en concertation avec les communes concernées, elle conduit les procédures ainsi prescrites.

La révision allégée n°2 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

Par délibération n°1 en date du 24 mars 2021, le Bureau Communautaire a prescrit la révision allégée n°2 du PLU de la commune de Bordères-sur-l'Echez. L'objet de cette procédure vise à faire correspondre le document d'urbanisme avec la réelle occupation de certaines parcelles par la communauté des gens du voyage, ce qui conduira notamment à classer en zone urbaine des parcelles relevant actuellement des zones naturelle et agricole. Cette procédure sera par la suite poursuivie, afin de faire évoluer le PLU du point de vue réglementaire.

La révision allégée n°1 du PLU de Séméac

Par délibération n°7 en date du 22 novembre 2019, le Bureau Communautaire a prescrit la révision allégée n°1 du PLU de la commune de Séméac. Cette procédure avait pour objet de faire évoluer le PLU pour permettre à l'entreprise « SISCA », dont le siège social est situé à Séméac, de mener à bien son projet de restructuration des locaux et de réorganisation du site. L'évolution du PLU portait notamment sur un changement de classement de parcelles (reclassement de certaines parcelles jusqu'alors classées en zone agricole protégée « Ap » dans le PLU en zone « Ui » dédiée aux activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services), et sur l'élaboration d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur l'ensemble du site.

Suite à l'organisation d'une enquête publique sur le projet de révision allégée, qui s'est tenue du 4 octobre au 5 novembre 2021 inclus, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions motivées en décembre 2021, assortis d'un avis favorable. Durant le 1er trimestre 2022, le dossier a été modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des contributions du public et des conclusions du commissaire-enquêteur.

Le bilan de la mise à disposition du public du projet a été réalisé, et le projet de révision allégée a été approuvé par délibération du Bureau Communautaire en date du 24 mars 2022.

La modification n°5 du PLU d'Aureilhan

Par délibération n°3 du 21 septembre 2022, le Bureau Communautaire a prescrit la modification n°5 du PLU de la commune d'Aureilhan. Dans l'attente de l'élaboration du PLUi couvrant la partie Nord du territoire, et face au double constat d'une part d'un tissu classé en zone urbaine « Ub » du PLU déjà fortement urbanisé, et d'autre part de zones à urbaniser soumises à rétention foncière, l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones « AU0 » apparaît comme un enjeu majeur pour la poursuite du développement communal. Ainsi, la commune a identifié deux secteurs qu'elle souhaite ouvrir à l'urbanisation, qui permettront de recoudre l'urbanisation et de recréer du maillage à l'échelle du territoire : un 1er localisé au sein du quartier de la Chartreuse, et un 2nd situé avenue des Castors.

La modification simplifiée n°5 du PLU de Bordères-sur-l'Echez

Par délibération n°8 du 24 mars 2022, le Bureau Communautaire a prescrit la modification simplifiée n°5 du PLU de la commune de Bordères-sur-l'Echez, afin de rectifier une erreur matérielle relevée sur le règlement graphique et la modification de l'écriture de certaines dispositions du règlement écrit. Cette procédure sera par la suite poursuivie, afin de faire évoluer le PLU du point de vue réglementaire.

La modification simplifiée n°3 du PLU de Séméac

La modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Séméac a été prescrite en Bureau Communautaire du 19 mai 2022, afin de rectifier une erreur matérielle identifiée sur le règlement graphique concernant la parcelle cadastrée section AE numéro 148, limitrophe de l'entreprise Pagès. Le bilan de la mise à disposition du public du projet a été réalisé, et le projet de modification simplifiée n°3 a été approuvé par délibération du Bureau Communautaire en date du 21 septembre 2022.

La modification simplifiée n°2 du PLU de Poueyferré

La modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Poueyferré a été prescrite le 24 mars 2021 afin d'adapter son règlement écrit et, plus particulièrement, l'article 11 relatif à « l'aspect extérieur des constructions » des zones urbaines « Ua » et « Ub », et leurs paragraphes traitant des toitures. Suite à la période de notification du projet aux personnes publiques associées, aucune observation n'a été formulée en rapport avec l'objet de la procédure. La période de mise à disposition du public du projet a débuté le lundi 5 décembre 2022 et s'est terminée le jeudi 5 janvier 2023 inclus. Aucune observation n'a été formulée.

La modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Pé-de-Bigorre

La modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Saint-Pé-de-Bigorre a été prescrite en Bureau Communautaire du 19 mai 2022, afin d'adapter son règlement écrit et plus particulièrement l'article A2 relatif aux « occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières » de la zone agricole « A ». Il s'agit d'autoriser sous conditions, d'une part, la construction d'annexes aux propriétaires de maisons d'habitation situées en zone agricole « A » qui ne sont pas exploitants agricoles ; et d'autre part, de l'autoriser sur la même unité foncière que la maison d'habitation existante. Suite à la période de notification du projet aux personnes publiques associées, aucune observation n'a été formulée en rapport avec l'objet de la procédure. La période de mise à disposition du public a débuté le lundi 3 octobre 2022 et s'est terminée le jeudi 3 novembre 2022 inclus. Aucune observation n'a été formulée dans le cadre de cette période de mise à disposition du public du projet.

La modification simplifiée n°4 du PLU d'Aureilhan

Par délibération n°1 du 22 juin 2022, le Bureau Communautaire a prescrit la modification simplifiée n°4 du PLU de la commune d'Aureilhan afin de favoriser l'installation de projets de production d'énergies renouvelables, et notamment photovoltaïque, dans l'objectif d'accompagner la transition énergétique.

Plus précisément, le site de l'ancienne gravière situé au nord-ouest du territoire communal constitue un site dégradé propice à l'accueil des centrales solaires au sol. Ainsi, 21 parcelles ont été identifiées pour accueillir un parc de panneaux photovoltaïques correspondant à une emprise foncière totale d'environ 9 hectares.

La modification simplifiée n°2 du PLU de Tarbes

Par délibération n°5 en date du 24 mars 2021, le Bureau Communautaire a décidé d'engager la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Tarbes. La commune de Tarbes souhaitait faire évoluer son PLU en vue de supprimer l'emplacement réservé n°4, inscrit au PLU en 2014 au bénéfice de la commune pour le prolongement de l'impasse des Frères Lumières. Cette servitude grevait plusieurs parcelles bâties, de propriété privée. Ce projet étant abandonné, il n'y avait plus lieu de maintenir cette servitude et le PLU devait être modifié en conséquence. Les travaux relatifs à cette modification simplifiée se sont poursuivis courant 2022.

La modification simplifiée n°3 du PLU de Tarbes

Par délibération n°4 en date du 19 octobre 2022, le Bureau Communautaire a décidé d'engager la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Tarbes. La commune de Tarbes souhaitait faire évoluer son PLU en vue de permettre l'agrandissement des locaux appartenant à l'Association de Santé et de Médecine au Travail, sis avenue des Forges. Faisant face à de nouveaux besoins, l'ASMT souhaite aujourd'hui se développer et regrouper sur un même site l'ensemble de ses locaux. Par la présente procédure, le règlement graphique du PLU de Tarbes sera modifié en procédant au reclassement de la parcelle AK n°150 en zone « UB ». Le document relatif aux Orientations d'Aménagement et de Programmation sera en outre modifié afin de soustraire ladite parcelle de l'OAP du secteur Avenue des Forges.

La modification simplifiée n°3 du PLU d'Orleix

Par délibération n°1 du 13 avril 2021, le Bureau Communautaire a prescrit la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Orleix. Cette modification simplifiée réside en une reprise de l'écriture de certaines dispositions du règlement écrit du PLU de la commune d'Orleix, pour l'ensemble des zones concernées. L'objectif était notamment de permettre une instruction plus cohérente des demandes d'autorisation de construire, et une meilleure compréhension des règles écrites par les futurs pétitionnaires. Les travaux relatifs à cette modification simplifiée se sont poursuivis courant 2022.



EAU & ASSAINISSEMENT GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

Le service met en action l'objectif premier des élus : la sécurisation en eau potable du territoire, avec le lancement de l'étude dite SUPRA. Cette étude vient à propos car le service a été confronté en 2022 à la gestion de crises inédites sur notre territoire : fuite sur la conduite d'alimentation de Lourdes et villages associés ainsi qu'à un été caniculaire avec une sécheresse estivale marquée.

Politiquement, après l'harmonisation tarifaire votée 2021, les élus poursuivent la simplification de la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif avec, en 2022, un choix de mode de gestion harmonisé au territoire.

Mais d'abord les chiffres clés du service.

LES CHIFFRES CLÉS DE 2022

Un service pour les usagers : priorité aux 17 000 abonnés en eau potable, aux 20 000 abonnés en assainissement collectif et aux 2 100 propriétaires d'installations d'assainissement individuel

Le service Eau/Assainissement/ Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, c'est pour l'année 2022 :

- 20 058 contacts (accueil physique/téléphone/courriel)
- 27 302 factures émises pour un montant de 13,5 M€
- 329 dossiers de dégrèvements traités
- 1 594 dossiers d'urbanisme traités (PC, CU DP et permis d'aménager) et 91 avis urba pour l'ANC
- 213 contrôles d'Assainissement Non Collectif
- 1 299 contrôles d'assainissement lors des ventes (notaires)
- 269 733 € de PFAC récupérée après contrôles (Participation Forfaitaire Assainissement Collectif)
- Démarrage de l'activité « petits travaux » en régie à partir septembre avec changement de 120 tampons d'assainissement
- 57 fuites réparées en régie sur Tarbes et Ossun
- 20 km d'entretien de réseau assainissement (curage)
- Plus de 300 interventions (fuite d'eau, débouchage réseau) en astreinte soit 600 heures d'agents.

À noter que plusieurs consultations ont été lancées en 2022 pour des travaux en 2023.

La poursuite des investissements : 4 millions d'euros investis sur tout le territoire

La CATLP continue d'investir pour l'eau potable et l'assainissement collectif, et notamment sur les réseaux d'eau potable et ceux d'assainissement. Les investissements réalisés par le service s'élèvent à 4 millions d'euros en 2022, travaux réalisés sur l'ensemble du territoire de la CATLP :

2 100 000 € HT en eau potable (avec par exemples : rue du Bois à Ossun, rue carrere Lougue à Ségus, rue d'Urac à Tarbes ou rue Jean Moulin à Salles-Adour)

1 900 000 € HT en assainissement (avec par exemples : Quartier des Lacs à Tarbes, rue de la Concorde à Bordères-sur-l'Echez, rue du Tydos à Lourdes ou Rue St Jean à Aureilhan).

Le service eau/assainissement/GEPU réalise des travaux d'extension et de renouvellement de réseau en respectant toutes les contraintes réglementaires. La procédure suivie peut paraître longue mais elle permet de s'assurer la conformité aux différentes réglementations en vigueur.

FAITS MARQUANTS 2022

Une nouvelle commune pour le service : intégration d'Arcizac-Adour

En effet, la commune d'Arcizac-Adour, auparavant avec le syndicat d'eau potable et d'assainissement du Haut Adour, est depuis le 1^{er} janvier 2022 gérée par le service pour l'eau potable, pour l'assainissement collectif et également pour l'assainissement individuel. Ainsi les limites des compétences du service sont désormais :

EAU POTABLE

- 52 communes (83 000 habitants)
- 5,5 millions de m³ d'eau distribuée
- 36 captages d'eau
- 91 réservoirs et 870 km de réseau
- Investissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 48 communes en assainissement collectif (110 000 habitants)
- 24 stations d'épuration et 593 km de réseau
- 32 communes en assainissement autonome
- Investissement

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- 32 communes en assainissement non collectif
- 2 100 installations

Une aide exceptionnelle pour les particuliers de la CATLP sans conditions de ressource : Jusqu'à 7000 € HT ou à 70% du montant des travaux d'aides pour réhabiliter son Assainissement Non Collectif.

Pour 2022, première année pour ce dispositif d'aide inscrit dans le Contrat de Progrès signé entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la CATLP, ce sont 28 particuliers qui ont bénéficié de ces subventions. Le montant total d'aides est 164 438 € (dont 64 328 € HT de la CATLP). En moyenne, pour des travaux de 9 200 € HT, la subvention au particulier s'est élevée à 6 000 € HT, soit un reste à charge de 3 200 € HT.

Ce dispositif exceptionnel a pour objectif est de **protéger l'environnement en réduisant les pollutions domestiques dans des zones à enjeux sanitaires ou environnementaux** (périmètres de protection, protection de nappes, salubrité publique...).

Il est reconduit pour les 2 prochaines années.





Situation avant travaux,
pont de Juncalas



Situation après travaux,
pont de Juncalas

Des travaux complexes au Pont de Juncalas : dévoiement de la canalisation d'eau potable alimentant LOURDES

La direction des routes des Hautes-Pyrénées souhaitait réaliser des travaux de réparation et d'élargissement au niveau du pont d'Ousté (D226) sur le Neez à Juncalas. Ces travaux, envisagés depuis 2017, ont jusqu'alors été repoussés. Le Conseil Départemental ne pouvait plus attendre, le pont présentant des dysfonctionnements structurels majeur obligeant à une reconstruction rapide. Or ce pont présente de part et d'autre des conduites d'adduction en eau potable notamment pour la commune de Lourdes.

Les travaux se sont déroulés lors du second semestre 2022 en deux étapes, avec en premier, un dévoiement provisoire au niveau d'une passerelle piétonne mise en place le temps des travaux. Puis dans un second temps la pose de la nouvelle canalisation repositionné en encorbellement sur le pont réhabilité.

Le montant total de travaux s'est élevé à **159 000 € HT**.

Il est à souligner la bonne gestion de ce chantier complexe. En effet, aucun abonné ni de Lourdes, ni de Juncalas, ni de St Créac, ni de Lugagnan, de Ger ou de Geu (communes desservies sur cette canalisation) n'ont été privés d'eau. Les coupures ont été réalisées le 22 aout 2022 de nuit et le 22 novembre 2022 de jour. De l'eau en bouteilles a été distribuée par précaution aux riverains les plus proches.



SÉCURISATION DE L'EAU POTABLE

ÉTUDE RESSOURCES

Une première sur le territoire des Hautes-Pyrénées : lancement d'une étude globale sur les ressources associant les syndicats riverains

Le 22 juin 2022 a lieu la réunion de lancement de l'étude Ressources dite Etude SUPRA. SUPRA car cette étude ne concentre pas uniquement sur notre périmètre technique de la CATLP mais prend en compte l'ensemble des syndicats qu'ils soient internes à la CATLP (Syndicat du Marquisat, Adour Coteaux, Tarbes Nord, SEABB, Arros) mais également riverains (SMNEP, Ville de Bagnères de Bigorre). Elle associe également l'Agence régionale de santé et les partenaires financiers (Agence de l'Eau Adour Garonne et Conseil Départemental 65).

Sur le bassin Adour Garonne, la CATLP est le deuxième EPCI à se lancer dans ce type d'étude obligatoire pour éviter la guerre de l'eau.

Anticiper le changement climatique : prise en compte de l'avenir de l'eau sur notre territoire

L'étude comprend plusieurs parties :

Communes concernées	Ensemble du territoire sous gouvernance CATLP
Partenaires associés	Syndicats pérennes Structures partenaires : Bagnères-de-Bigorre, SMNEP
Nature de l'étude	Etude supra sur les besoins et les ressources en eau potable sur les 5/10/20 ans à venir PGSSE sur les ressources
Décomposition de l'étude	<p><u>Phase n°1 :</u> Etat des lieux Diagnostic des ressources exploitées et des principales infrastructures</p> <p><u>Phase n°2 :</u> Bilan besoins/ressources Perspectives d'évolution</p> <p><u>Phase n°3 :</u> Scénarios d'amélioration et d'optimisation de la ressource en eau Etude des possibilités de sécurisation intra et extra territoire</p> <p><u>Phase n°4 :</u> PGSSE ressources</p>

Les élus ont choisi d'intégrer d'ores et déjà le changement climatique, avec des perspectives à 5 ans, 10 ans et 20 ans pour les travaux à programmer. Des recherches de nouvelles ressources sont également prévues.

À noter : Le montant de cette étude est de 225 945 €, subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et 20% par le Conseil Départemental.

Cette étude va permettre d'identifier les travaux de maillage indispensables pour la sécurisation de nos ressources, en prenant en compte le changement climatique. Le rendu complet est prévu pour fin 2023.

* PGSSE Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

GESTION DE CRISES INÉDITES

CASSURE SUR CONDUITE EAU POTABLE DE LOURDES

Un contexte tendu : en mai 2022 lors du week-end lors du weekend prolongé de l'ascension et de la fête des mères

Le vendredi 27 mai 2022, la conduite de la source de Campeys alimentant la ville Lourdes et les communes de Juncalas (quelques maisons), St-Créac (quelques maisons), Lugagnan, Ger et Geu s'est rompue. L'alimentation de l'eau potable de la ville de Lourdes a été immédiatement basculée sur d'autres ressources, sans incidence pour les abonnés.

Pour les autres communes sans eau, des distribution d'eau en bouteilles ont été réalisés tout le weekend par les délégataires. Le service, avec l'aide des Maires concernés et des services techniques de la ville de Lourdes ont mis à disposition le samedi des cuves d'eau pour l'usage non potable.

La réparation de la fuite s'est avérée très compliquée compte tenu de la nature du sol : elle a nécessité plusieurs sondages pour la localiser. La casse a finalement été repérée en fin d'après midi le samedi à plus de 30 m d'où sortait l'eau en surface. La distribution d'eau a été rétablie en fin de journée du dimanche avec une mobilisation des équipes jusqu'au lundi matin afin de vérifier que la réparation et la remise en eau n'avaient pas provoqué une autre fuite.



Sondage



Casse



Réparation

En conclusion :

- Réparation effective en moins de 48 h
- Fourniture de bouteilles d'eau aux abonnés et de l'eau d'usage non domestique à J+1
- Aucun blessé lors de la réparation (pas d'accident de la route, pas d'accident de travail par le personnel entreprise travaux).
- Peu de perturbation du trafic routier
- Aucune intoxication due à de l'eau non potable mise dans les cuves
- Lourdes n'a pas manqué d'eau grâce à l'ouverture de by-pass par SUEZ.



Crépines visibles

SÉCHERESSE ÉTÉ 2022

Risque de coupure d'eau aux usagers sur certaines communes au Sud



L'été 2022 a été marqué par des épisodes de canicule précoces associés à un manque de précipitation et provoquant ainsi une sécheresse au niveau national. Notre territoire a été également concerné et nos systèmes de production et distribution d'eau potable impactés.

Depuis la mi-juillet 2022, plusieurs ressources au Sud du territoire ont montré des signes précoces d'étiage à un niveau observé normalement en septembre/octobre. Ces ressources sont vulnérables car sensibles au moindre aléas sur la distribution en période de sécheresse.

Lors du weekend du 14 juillet 2022, l'accumulation de la forte demande en eau couplée à la diminution de la production d'eau et aux pertes d'eau liées au mauvais état de réseau a manqué de provoquer des ruptures de distribution sur plusieurs communes.

Par ailleurs, le niveau du cours d'eau de la Génie alimentant St Pé-de-Bigorre n'a jamais été observé aussi bas : les crépines sont à moitié à l'air libre alors que normalement celles-ci sont sous l'eau.

Par conséquent, le service a activé la **cellule de veille** avec :

- une surveillance accrue des systèmes de production et de distribution d'eau potable en lien avec les exploitants impliquant une présence sur le terrain plus importante des agents d'exploitation (contrôle du niveau de cours d'eau, des réservoirs plusieurs fois par semaine par exemple),
- une communication étroite avec l'ARS et à la DDT - service en charge du suivi d'étiage avec : échanges téléphoniques journaliers et envoi chaque semaine d'un compte rendu sur les niveaux des ressources ci-joint,
- un stockage par sécurité de bouteilles d'eau sur les communes les plus critiques,
- des solutions de stockage d'eau non potable (transicuves déployables sur le territoire 24 h / 24),
- le curage préventif en amont de la prise d'eau du Neez, alimentant le système de distribution de Lourdes avec l'accord exceptionnel des services de l'Etat,
- activation du maillage de secours depuis le Syndicat du marquisat pour les communes d'Arrodets-ez-angles et Arrayou secours.

Par ailleurs, le service a échangé longuement avec la Préfecture pour la prise d'arrêté de restrictions d'eau, aboutissant à une demande de prise d'arrêté municipaux de restriction d'eau le 5/08/2022 aux communes suivantes : Gazost, Germs-sur-l'Oussouet, Omex, Ossen, Ségus, St Pé de Bigorre. Le Maire de St-Pé a pris un arrêté et le Maire de Ségus et Madame le Maire d'Ossen ont diffusé des consignes à chaque administré. Il est à noter que la Préfecture a d'ailleurs pris le 1^{er} septembre 2022 un arrêté préfectoral de restrictions des usages d'eau potable.

En parallèle, l'accent a été mis sur la recherche et la réparation de fuites. Ainsi durant cet été, 10 fuites ont été réparées sur le territoire du Sud dans des conditions difficiles (cf. tableau ci-après) contre 4 l'an dernier à la même période.

Commune	Abonnés	Linéaire réseau ml	Linéaire /abonnés	Télé surveillance	Réparations de fuite
OMEX	115	5 630	49	OUI	1 fuite non apparente sur branchement a provoqué la chute du niveau dans le réservoir
OSSEN	120	12 500	104	NON	1 fuite non apparente sur canalisation a provoqué la vidange complète du réservoir de 60 m3 Bouteilles d'eau stockées en Mairie en cas de rupture du service
GAZOST	101	6 070	60	OUI	1 fuite a provoqué la chute du niveau dans le réservoir de 60 m3 avec utilisation de la réserve incendie pour le maintien de distribution d'eau potable
GERMS	79	12 000	152	NON	7 fuites réparées dont 3 fuites sur le même branchement qui ont provoqué la chute du 2/3 du niveau dans le réservoir de 60 m3 sur une nuit , et nécessitant 16h d'intervention d'astreinte pour la gestion d'un branchement long (220 ml)



3 fuites sur branchement long à Germs-sur-l'Oussouet



2 fuites sur PE 5 Bars pour une pression de service de 14 Bars

Il est à noter que le réseau sur ces secteurs n'est pas équipé de point d'écoute (absence de vanne de sectionnement voire même absence de bouche à clé). Les branchements - parfois au-delà des 100 m réglementaire - sont non référencés sur des plans. Ils sont en polyéthylène ne permettant pas la recherche de fuite contrairement à la fonte. Par ailleurs, lors de ces investigations, le polyéthylène posé sur certaines portions du réseau n'est pas adapté (résistance à 5 bars alors que la pression de service est à 14 bars). Le service a fait poser des réducteurs de pression.

Il n'y a eu aucun manque d'eau à signaler durant l'été 2022, mais nous avons pu constater que les systèmes de distribution sont très fragilisés, et à la merci du moindre aléa (fuite, vol d'eau, remplissage de piscine ou autre).

Des ressources fragiles : accélération du plan d'actions

Le service a poursuivi attentivement sa cellule de veille et échanges avec l'ARS jusqu'à fin octobre 2022 et continue activement à la protection des ressources avec :

- Des recherches et réparations de fuites sur le territoire du Sud, couplés avec des plans d'actions sur les réseaux,
- Des travaux de sectorisation pour faciliter la recherche de fuites,
- Les travaux de mise en place de télésurveillance des réservoirs non équipés,
- Le lancement des schémas directeurs d'eau potable pour obtentions d'un SIG complet, le listing des travaux de renouvellement de réseau et des aides de l'Agence de l'Eau pour les travaux réseau.

CHOIX DE GESTION DES SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

UNE GESTION CHOISIE À L'ÉCHELLE DE L'AGGLO

Une volonté politique d'harmonisation : fin de la mosaïque de mode de gestion sur le territoire

Le dernier trimestre de l'année 2022, les membres du Conseil d'Exploitation des régies de l'eau potable et de l'assainissement ont travaillé sur une harmonisation du mode de gestion.

En effet, en 2022 le territoire compte **22 contrats différents en DSP** dont de nombreux s'arrêtent à partir de 2025, concernant 17 000 abonnés en eau potable et 21 000 abonnés en assainissement.

Ainsi, le 10 octobre 2022, les membres du conseil d'exploitation ont choisi la continuité avec la situation actuelle avec une gouvernance de type régie ou concession de type affermage. Des critères de choix ont été définis :

- **Critère n°1** : la gouvernance et la transparence de gestion
- **Critère n°2** : Le service à l'utilisateur
- **Critère n°3** : la maîtrise des risques (techniques, juridiques, financiers)
- **Critère n°4** : Le niveau d'expertise mobilisable
- **Critère n°5** : la gestion des ressources humaines
- **Critère n°6** : la maîtrise des coûts d'exploitation

Le 14 novembre 2022, le Conseil d'Exploitation a retenu le choix de 2 scénarios à étudier, avec un avis favorable pour le scénario n°2 - évolution des périmètres techniques lors du Conseil d'exploitation du 1er décembre 2022. Ainsi, de 22 contrats de Délégation de Services Publics actuellement, les élus ont choisi une harmonisation de la gestion technique réduite à 2 contrats.

EN RÉSUMÉ 2022, C'EST ...

La casse au niveau de l'adduction d'eau potable de Lourdes et la sécheresse de l'été au Sud du territoire constituent les faits marquants de l'année 2022. Ils ont montré la fragilité des réseaux de notre système, accélérant la prise de conscience et la ferme volonté des élus sur la protection des ressources en eau.

Ainsi, en 2022, la politique du service communautaire eau/ assainissement /gestion des eaux pluviales urbaines a permis :

-> le démarrage de l'étude ressources, étude phare du service pour garantir un accès à l'eau potable y compris en tenant compte du changement climatique

-> après une harmonisation tarifaire en eau et en assainissement voté en 2021, le choix des élus d'une harmonisation du mode de gestion pour un service à l'utilisateur identique sur tout le territoire géré par le service

Cette décision constitue une acte fondateur pour le service eau/assainissement/GEPU avec une régie renforcée pour un service à l'utilisateur de qualité.

LA PRIORITÉ AUX ABONNÉS

Vers une gestion directe des abonnés par le service

**D'ici 2 ans,
le nombre
d'abonnés gérés
par le service
va doubler
pour atteindre
35 000 abonnés
en eau potable
et 45 000
abonnés en
assainissement.**

Les élus ont souhaité une harmonisation du service public à l'utilisateur : de la facture émise par le service jusqu'au branchement (pose et contrôle) qui sera réalisé par le service au même tarif pour tous les habitants du territoire de la CATLP sous compétences du service.

La service va mettre en place une régie prolongée permettant d'assurer, en plus de la relève et de la facturation, l'encaissement des factures. Cette nouvelle mission pour le service - réalisée au préalable pour la DDFIP - va permettre de proposer la mensualisation aux abonnés. Il a été aussi acté que les abonnés du territoire ne recevraient plus qu'une seule facture regroupant l'eau et l'assainissement.

Les missions du pôle exploitation du service sont recentrées sur le service public à l'utilisateur :

- **Avis** sur l'urbanisme et notaire
- Mission de **contrôle** de l'assainissement en collectif et en autonome
- Recherche de **fuite**
- **Régie Eau** : compteurs, vanne, purge, fuite branchements
- **Régie Assainissement** : curage réseaux eaux usées + dératisation
- **Régie Travaux** : tampon et autres petits travaux

Ce nouveau mode de gestion s'accompagnera d'une évolution des effectifs du service de 17 ETP supplémentaire d'ici 3 ans. Les moyens logistiques sont constants (dans les locaux actuels de TELESITE). Il n'y aura pas d'incidence sur le prix de l'eau car ce transfert des missions des contrats de DSP s'accompagne du transfert des financements correspondants.



service Communautaire Eau et Assainissement gestion des eaux pluviales urbaines

Zone bastillac, Télésite
Rue Morane-Saulnier 65000 Tarbes

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi 8h15-12h30 / 13h30-17h
Vendredi 8h15-12h30 / 13h30-16h30

Un nouveau service immédiatement opérationnel :

Pour toute demande d'intervention (fuite, branchement...), vous pouvez contacter le service par courriel : eaux.contact@agglo-tlp.fr ou par téléphone au 05 62 44 47 92 (n° astreinte technique = 06 28 24 01 74).



MOBILITÉ

Le secteur des transports est le premier secteur responsable des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France et représente 14% des émissions mondiales. Sans un engagement global des acteurs pour une transition vers une mobilité durable, les objectifs de l'Accord de Paris ne pourront être respectés.

Plus que jamais, les préoccupations environnementales et les questions de mobilités raisonnées sont au cœur des débats et conditionnent le visage futur de notre territoire.

Pour limiter son empreinte écologique mais également pour fournir à tous les citoyens les moyens de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées s'engage fermement depuis sa création à donner une plus grande place aux mobilités actives et aux transports en commun.

C'est dans ce cadre que l'offre de mobilité s'est étoffée encore plus en 2022 avec de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services.

LES MOBILITÉS DOUCES

Le 30 mars 2022, les modalités de mise en œuvre du schéma directeur vélo ont été définies, avec la mise en place de fonds de concours pour les communes pour les aménagements cyclables inscrits au schéma.

La CATLP s'est également dotée de la compétence d'aménagement des liaisons cyclables Tarbes-Lourdes et Tarbes-Bagnères de Bigorre, ainsi que des parkings vélo sécurisés inscrits au schéma. Un document de synthèse du schéma directeur vélo a été élaboré et mis en ligne sur le site internet de la CATLP.

Des études de développement des modes actifs ont été coconstruites avec les communes d'Ibos, Orleix, Odos et Séméac pour la programmation des aménagements inscrits au schéma directeur vélo de la CATLP.

Un dispositif d'aide à l'achat de VAE et de vélos cargos a été instauré en mai 2022. D'un montant de 200 €, l'aide est attribuée pour l'achat d'un VAE neuf de 2000€ maximum ou d'un vélo cargo si le demandeur réside dans une commune de la CATLP. Les 250 aides prévues ont toutes été versées, dans 44 communes de l'agglomération. L'enveloppe annuelle pour l'opération est de 50 000 €.

Des opérations de sensibilisation auprès d'employeurs du territoire ont été menées pour promouvoir les mobilités alternatives dans les déplacements professionnels et personnels (clinique de l'Ormeau, pôle universitaire, MSA).



TRANSPORTS SCOLAIRES



Communes de la CATLP hors réseau urbain desservies par un itinéraire pour un établissement sur Tarbes et Aureilhan :

Aast/ Adé/ Allier/ Arcizac-Adour/ Arcizac-Ez-Angles/ Aurensan/ Azereix/ Barbazan-Debat/ Barry/ Bazet/ Bénac/ Bernac-Debat/ Bernac-Dessus/ Escoubets-Pouts/ Gardères/ Gayan/ Ger/ Hibarette/ Horgues/ Juillan/ Lagarde/ Laloubère/ Lézignan/ Lourdes/ Louey/ Luquet/ Momères/ Orincles/ Oursbelille/ Pontacq/ Ossun/ Saint-Martin/ Salles-Adour/ Sarniguet/ Séron/ Tostat/ Vielle-Adour.

Communes de la CATLP desservies par un itinéraire pour un établissement sur Lourdes :

Adé/ Arcizac-Ez-Angles/ Artigues/ Arrayou-Lahitte/ Arrodets-Ez-Angles/ Aspin-en-Lavedan/ Averan/ Barlest/ Barry/ Bartrès/ Bénac/ Berberust-Lias/ Bourréac/ Cheust/ Escoubes-Pouts/ Gazost/ Ger/ Geu/ Jarret/ Juillan/ Julos/ Juncalas/ Lamarque-Pontacq/ Lanne/ Les Angles/ Lézignan/ Loubajac/ Louey/ Lugagnan/ Omex/ Orincles/ Ourdis-Cotdoussan/ Ossen/ Ossun-Ez-Angles/ Ossun/ Ouste/ Paréac/ Peyrouse/ Pontacq/ Poueyferré/ Saint-Créac/ Saint-Pé-de-Bigorre/ Ségus/ Sère-Lanso/ Viger.

Pour 2023, le service Transport scolaire de la CATLP s'est fixé un triple objectif, à savoir :

- La reprise compétence service de transports scolaires Ville de Lourdes intra-muros
- L'analyse/Optimisation des itinéraires
- La réflexion pour une démarche de qualité de service/ besoins des familles

Pour la rentrée scolaire 2021/2022, l'offre de service s'est élevée à **52 lignes** et **56 navettes** intra-établissement pour 231 itinéraires quotidiens. Près de **3262 élèves** de la CATLP sont transportés tous les jours : 2341 élèves CATLP, 760 élèves Région Occitanie et 161 élèves Région Nouvelle Aquitaine. À ce décompte, il faut ajouter les 1000 élèves TLP Mobilités sur le réseau Urbain.

Le budget global des transports scolaires s'est élevé à **2 900 000 €** en 2021/2022 avec une compensation de la région à hauteur de 1 990 000 €. Les recettes totales s'élèvent à 2 879 666 € et proviennent de sources complémentaires :

- Convention de coopération Région Occitanie : 1 990 000 €
- Remboursement Région Occitanie élèves transportés par nos services : 101 000 €
- Remboursement Région Nouvelle Aquitaine élèves transportés par nos services : 169 820 €
- Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 494 420 €
- Inscriptions Familles : 79 426 €

Règles d'accès et tarification

Tous les élèves peuvent avoir accès au transport scolaire sachant que l'essentiel du public est constitué de lycéens (50%), collégiens (40 %), primaires et autres (10%). L'instruction du droit au transport est réalisée par les services de la CATLP qui attribuent aux élèves des cartes magnétiques de transports scolaires.

Les circuits de transports scolaires sont exploités par 10 transporteurs (dont 2 sous-traitants et 1 groupement de 4 entreprises) titulaires de marchés publics.

L'année 2022 marque la mise en place du **logiciel de Billettique embarquée UBI**, permettant :

- La géolocalisation des autocars en temps réel
- La billettique embarquée (validation élève)
- Le contrôle des itinéraires
- L'optimisation des lignes pour l'avenir

Sécurité et relation aux familles

La CATLP a mis en place une obligation d'accompagnement pour les élèves de maternelles et primaires, via un conventionnement avec les communes qui recrutent et gèrent les accompagnateurs.



LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE TRANSPORTS



La Société Keolis TLP a produit son rapport annuel d'activités sur l'exploitation du réseau des autobus urbains TLP Mobilités pour l'année 2022, dont voici les principaux éléments chiffrés :

- **Effectif** : 117 ETP (dont 62,96 ETP de conducteurs chez Keolis TLP + 42,04 conducteurs chez des sous-traitants soit un total de 105 ETP dédiés à la conduite)
- **Nombre de véhicules** : 68 véhicules (dont 27 appartenant à l'Autorité Organisatrice). Le parc comprend 11 véhicules de réserve (dont 8 appartenant à l'Autorité Organisatrice)
- **Nombre de voyages** : 2 153 006 voyages
- **Nombre de kilomètres** : 2 231 314 km
- **Coût total** : 10 073 275 €
- **Contribution forfaitaire** versée au délégataire : 9 195 234 €
- **Recettes commerciales** du réseau : 878 041 €

Au total, le réseau TLP Mobilités s'articule autour de :

- 13 lignes régulières à Tarbes qui pèsent pour près de 57% des kilomètres totaux
- 3 lignes régulières à Lourdes qui génèrent 9% des kms
- 1 ligne interurbaine qui représente 14% des kms
- 4 services scolaires assurés en car, représentant 5% des kilomètres totaux du réseau TLP Mobilités
- 4 circuits gratuits en centre-ville pesant pour 5% de l'enveloppe kilométrique globale ;
- 2 navettes saisonnières à Lourdes qui pèsent pour 5% des kms
- Des services sur réservation représentant 4% de l'offre kilométrique totale
- 1 navette aéroport qui génère 1% des kms

En juin 2022 **l'offre Zenbus** a été déployée sur les navettes de centre-ville de Tarbes, permettant à l'utilisateur de les géolocaliser et de connaître l'horaire de passage à l'arrêt en temps réel. Le coût est de 29 615 € d'investissement amorti sur la durée de la DSP et 27 080 € de frais fonctionnement annuel (soit 32 016 € annuels).

EN RÉSUMÉ 2022, C'EST ...

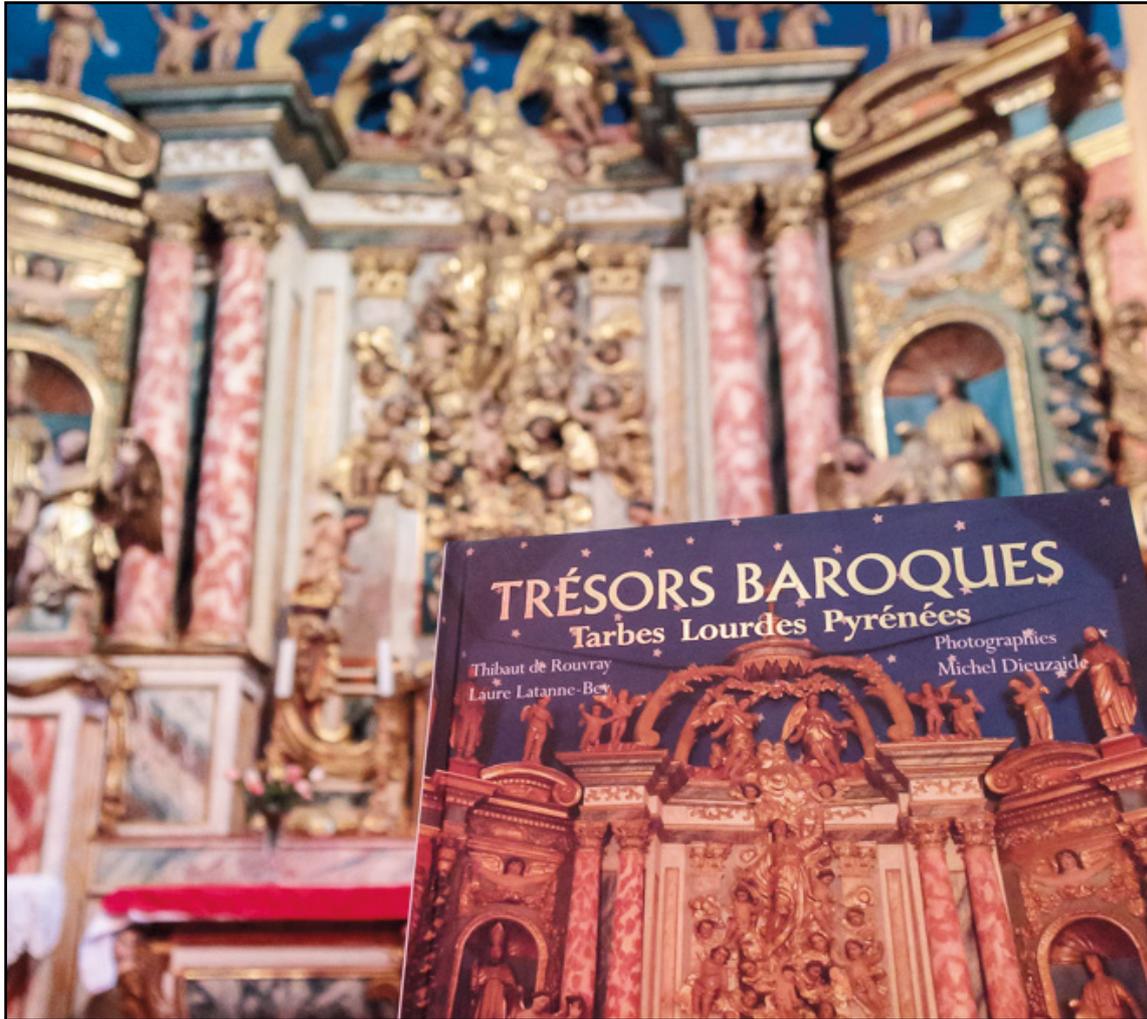
L'accompagnement des communes dans leurs projets de développement

La mise en place de fonds de concours pour accroître le développement du schéma directeur vélo

Une offre de transport globale plus pertinente, plus efficiente, au plus proche des attentes et besoins des administrés sur le territoire

Une Délégation de Service Public complémentaire de l'offre existante sur le secteur urbain





PROMOTION TOURISTIQUE

Cette année 2022 a été une année de prolongement des actions initiées en 2021. Elle est marquée aussi par le **millénaire** de Saint-Pé-de-Bigorre.

L'OFFRE ET LA DEMANDE TOURISTIQUES EN QUELQUES CHIFFRES

Créé mi 2017 sous forme associative en lien avec la loi NOTRe, l'office de tourisme intercommunal a pu poursuivre ses actions de promotion des territoires de Saint-Pé-de-Bigorre et de Batsurguère.

L'offre et la demande touristiques en quelques chiffres

- Après analyse sur les mois de juillet et d'août 2022, ce ne sont pas moins de 2 500 visiteurs qui sont passés sur le point d'accueil de Saint-Pé-de-Bigorre (soit une augmentation de **plus de 5%** par rapport à 2020, malgré les contraintes sanitaires) dont 1240 ont entrepris la visite de l'église de la commune durant la période estivale.
- Au niveau de l'offre d'hébergement sur Saint-Pé-de-Bigorre, Peyrouse et la vallée de Batsurguère, les possibilités offertes par le territoire permettent de répondre à la diversité des demandes et des attentes (groupes/individuels & qualitative/économique) et au panel de clientèles venues en séjour.
- Sur le dernier recensement connu de 2017, on dénombrait un total de 43 unités d'hébergement réparties comme suit : 2 campings, 1 ferme-auberge, 31 meublés touristiques, 4 hôtels, 3 chambres d'hôtes, 1 colonie de vacances et 1 gîte de groupes.



PROMOTION TOURISTIQUE ET COMMUNICATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL EN 2022

En 2022, la promotion est faite grâce à des parutions dans les différents guides été des journaux locaux, grâce à une double page dans le mag des OT des vallées de Gavarnie. L'OT intercommunal anime aussi un site internet, une page facebook et une page Instagram.



Les éditions portées par l'OT intercommunal sont de plusieurs ordre : Guide touristique, plan du village et carte et flyers de randonnées, flyers des circuits trésors baroques.

Enfin, en 2022, une politique d'animations adaptée au *millénaire de Saint-Pé-de-Bigorre* a pu se dérouler sur la période octobre 2021 jusqu'en novembre 2022 :

Randonnées accompagnées en partenariat avec les Accompagnateurs en Montagne et la Réserve du Pibeste-Aoulhet

- 6 sorties à la découverte du sentier karstique
- 3 randonnées nocturnes « Côtelettes étoilées »
- 1 sortie « Secret de Saint Pé »

Visites de l'abbatiale Saint-Pierre en juillet et août (saisonnier + bénévoles) : 2602 visiteurs

Festivités du millénaire à l'Abbaye bénédictine du 14 au 17 juillet

Conférences :

- 28 mars : Les cloutiers de Saint-Pé-de-Bigorre
- 29 avril : L'Abbé Abadie
- 20 septembre : Pastoralisme international : enjeux et perspectives
- 3 octobre : Trois personnalités saint-péennes à la charnière des XVIII^e et XIX^e siècles et quelques souvenirs de la commune à l'époque romantique
- 5 oct : La sismicité autour de Saint-Pé-de-Bigorre : que nous dit le passé et que faire aujourd'hui ?

Expositions :

- Exposition photo en mars : « Sauvons la planète, l'humanité en danger »
- Exposition photo en mai : « Guerre d'Algérie »
- Exposition photo en septembre sur le pastoralisme
- Exposition dans l'Eglise Abbatiale de David Banks

Clôture du millénaire le 19 novembre 2022 avec des animations musicales, un verre de l'amitié, de la restauration et un spectacle Étincelles.

LES PROJETS TOURISTIQUES PORTÉS PAR LA CATLP

La route d'Artagnan est un itinéraire équestre européen (destiné aussi aux randonneurs pédestres et cyclistes) pour promouvoir l'itinérance douce et la diversité culturelle en Europe. Ce projet est porté par l'Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA) (<https://www.route-dartagnan.eu/page/association.htm>). En 2022, l'association a permis la définition du tracé. Les collaborations avec les acteurs territoriaux doivent être consolidées pour permettre une réalisation pérenne de l'itinéraire.

Itinérance sur le gave de Pau :

Tel est le projet porté en collaboration entre la CATLP et la Communauté de Communes du Pays de Nay pour permettre une navigation sur le Gave de Pau en toute sécurité. Une étude de faisabilité avait été portée en 2019 depuis Soulom jusqu'à Narcastet. Le périmètre retenu fin 2022 est depuis l'aval de Lourdes jusqu'à Narcastet. Des séances d'animations auront lieu en 2023 pour avoir une concertation entre tous les acteurs et permettre la mise en tourisme de cette navigation en toute sécurité.



LA V81 : LA VÉLOROUTE DU PIÉMONT PYRÉNÉEN

La véloroute 81 a été finalisée fin 2021. Elle a fait l'objet d'une mise en tourisme en 2022 avec la création d'une page internet dédiée sur le site de l'Agglomération et de panneaux promotionnels le long de la route. Cette mise en tourisme va continuer en 2023 grâce au travail de l'Agence des Pyrénées sur la totalité de l'itinéraire.

Plusieurs projets à dimension touristique ont été mis à l'étude par la CATLP en 2019, voici où nous en sommes en 2022 :

Le projet de centre d'entraînement au Pic du Jer (Plan Avenir Lourdes)

> Préparation de la consultation pour le recrutement de la maîtrise d'œuvre

Le projet d'auditorium / centre des congrès à Lourdes (Plan Avenir Lourdes)

> Finalisation de la mission d'étude de faisabilité

> Lancement d'une consultation pour une étude de positionnement et d'évaluation de modèle économique.

Fête de la musique - Aureilhan 22 juin 2022



LES ÉCOLES DE MUSIQUE

- Communautaires -

Le réseau d'enseignement musical des écoles de musique est constitué de 7 antennes :
Aureilhan, Bordères, Bours, Ibos, Séméac, Soues et Orleix.

Les Ecoles de Musique de l'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont fêté la Sainte Cécile, patronne des musiciens. Ce concert a rassemblé plus de 80 musiciens sur scène et émerveillé 300 spectateurs à Soues le 26 novembre.

LES CHIFFRES CLÉS

268 élèves en formation musicale.

156 élèves en Pratiques collectives :

- Harmonie Cadette
- Grande Harmonie
- Ensembles de saxophones
- Ateliers Rock
- Atelier harmonies

331 élèves pratiquent un instrument :

- 9 Accordéon
- 28 Batterie
- 22 Clarinette
- 29 Flûte
- 29 Guitare actuelle
- 21 Guitare classique
- 8 Mandoline
- 85 Piano
- 50 Saxophone
- 8 trombone
- 27 Trompette
- 5 Tuba
- 10 Violon

20 mentions aux examens de formation musicale et,

23 aux examens instrumentaux.

19 professeurs.

245 heures d'enseignement par semaine.

**En 2022, le
nombre total
d'élèves est de
410 dont 32
sont hors de
l'agglomération.**



Orchestre à l'École

Depuis octobre 2021, le Lycée des Métiers Lautréamont à Tarbes accueille l'évènement Orchestre à l'école. Une initiative portée par les écoles de musique communautaires visant à faire vivre la musique auprès des lycéens. En 2022, la rencontre a eu lieu le 17 mai. Le concept : Une vingtaine de lycéens motivés participent à des cours d'instruments en petits groupes encadrés par 4 professeurs des écoles de musique.

LES TEMPS FORTS

Partenariats avec le réseau de lecture publique

Fête de la Musique le 22 juin 2022 à l'ECLA d'Aureilhan

Partenariats avec les communes

Carnaval à Ibos samedi 19 février 2022 à 16h.

Fête de la Musique le 21 juin 2022 à Ibos, et le 24 juin 2022 à Bordères-sur-L'Echez.

Octobre Rose le 14 octobre 2022 à Tarbes

Partenariats avec l'Inspection Académique des Hautes-Pyrénées

Orchestre à l'Ecole mardi 17 mai 2022 au Lycée Lautréamont

Les Rencontres Chantantes du 65 : le 12 mai à Orleix, les 13 mai et 1^{er} juillet à Bordères-sur-l'Echez, et le 10 juin à Allier.

Concerts

Amour Sorcier en partenariat avec le Conservatoire Henri Duparc les 22 et 23 avril 2022 au Parvis, Scène Nationale.

Sainte-Cécile le 26 novembre 2022 à 20h30 à Soues.

Musiques du Monde le 14 décembre 2022 18h30 à Séméac.

Auditions

Printemps le 20 avril 2022 à 18h30 au Centre Albert Camus à Séméac.

Noël le 9 décembre 2022 18h30 à Soues.

Classes Ouvertes

Flûtes le 14 mai 2022 à 10h00 au Centre Albert Camus à Séméac.

Cuivres et violons le 18 mai 2022 à 18h00 au Centre Albert Camus à Séméac.

Pianos le 1^{er} juin 2022 à 18h00 au Centre Albert Camus à Séméac.

Guitares et clarinettes le 15 juin 2022 à 18h au Centre Albert Camus à Séméac.

Cérémonies

8 mai 2022 à Soues

11 novembre 2022 à Ibos.



LE CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

HENRI DUPARC

Le Conservatoire Henri Duparc, service public d'éducation artistique, se donne comme principe premier la pratique et l'étude des arts musicaux et chorégraphiques, par l'exploration sensible et pluridisciplinaire des contenus, de toutes esthétiques, des arts de la scène et du spectacle vivant.

L'ÉTABLISSEMENT - NOUVEAUTÉS

Les personnels

Au cours de l'année 2022, plusieurs personnes ont fait valoir leurs droits à la retraite (entre autres Alain Perpétue, directeur, ou Jocelyne Galia, chargée de la communication), certaines sont parties et d'autres sont arrivées. Notamment Pierre Gallier, qui est arrivé de Nantes en février 2023 pour prendre la direction du Conservatoire Henri Duparc.

Effectif

En musique :

78 élèves en classe d'Éveil, 90 en Initiation, 218 en 1^{er} cycle, 238 en 2^e cycle, 37 en 3^e cycle C, 18 en 3^e cycle D et 171 en hors cursus.

En danse :

78 élèves en classe d'Éveil, 31 en Initiation, 46 en 1^{er} cycle, 39 en 2^e cycle, 12 en 3^e cycle C et 20 en hors cursus.

Résultats

En musique :

2 élèves ont obtenu le Certificat d'Études Musicales, 2 le Diplôme.

En danse :

1 élève a obtenu le Certificat d'Études chorégraphiques.



Le Conservatoire compte en 2022, 1090 élèves inscrits dont 645 résidants dans l'agglomération.



La mise en place des Interventions en Milieu Scolaire à l'École Théophile Gautier, les deux Orchestre à l'École (OAE) à l'École Voltaire (cordes en CM1, cuivres en CM2) et au Collège Desaix (6^{ème} cordes), les actions dans les Quartiers Prioritaires des Villes permettent de rééquilibrer les effectifs, sans toutefois proposer le même cursus qu'aux élèves inscrits au conservatoire.

Total pour l'ensemble des interventions : 371 élèves.

Interventions en Milieu scolaire du CP au CM2 public et privé: **286 élèves** (Maternelle Jean de la Fontaine : 20 élèves; Élémentaire Théophile Gautier : 141 élèves; École Saint Joseph : 50 élèves; École Jeanne d'Arc : 75 élèves).

Orchestre à l'École : **55 élèves** (École élémentaire Voltaire : 41 élèves; Collège Desaix : 14 élèves)

Interventions actions sociales : **30 élèves**



Nouveautés pédagogiques 2022

Le CHD confirme le virage pédagogique grâce à la réflexion de l'ensemble du corps professoral (Ecoles de musique de l'Agglo et Conservatoire) dans le cadre de la rédaction du nouveau Projet d'Etablissement 2021 - 2026.

Cette année 2021-2022 a vu la création :

- Musique traditionnelles : mise en place du cursus complet.
- nouveaux ateliers Jazz pour les élèves en CHAM.
- pour les Initiation 2, cours communs de FM et d'instrument.
- modification de l'examen autonomie FM, intégré dorénavant dans la semaine d'examen de formation musicale.
- Deux cours d'adultes en danse.
- Atelier chorégraphique pour 3^{ème} Cycle
- Atelier initiation piano-forte

Actuellement :

- 945 élèves dont 286 élèves (en IMS)
- 51 enseignants
- 730 heures de cours hebdomadaires
- 1 à 2 productions pédagogiques par semaine
- 142 représentations pédagogiques (miniatures, classes ouvertes, concerts, concerts examens).
- 38 formations/master classes.

Perspectives pédagogiques

Une collaboration nouvelle va pouvoir s'instaurer avec la Scène Nationale-Le Parvis. Des résidences de compositeurs, chorégraphes, metteurs en scène en partenariat sont d'ores et déjà prévues. L'enseignement de la Danse devra s'élargir au périscolaire, ainsi que proposer des cours d'histoire de la danse et AFCMD en partenariat avec le CRD de Pau Pyrénées.

L'ENSEIGNEMENT

Les enjeux territoriaux nécessitent une réflexion autour d'un projet culturel de territoire. Le projet pédagogique et les missions de l'établissement doivent s'appuyer sur des orientations plus largement définies dans ce cadre.

Les enjeux plus spécifiques d'éducation artistique envers les publics scolaire et dits « empêchés », des actions plus régulières de sensibilisation et de diffusion des œuvres demeurent un axe à développer.



PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN COURS D'ÉLABORATION

Partenariats Education Nationale

Des interventions musicales sont réalisées par deux titulaires du DE/DUMI.

L'Orchestre A l'Ecole à l'Ecole Voltaire de Tarbes est en œuvre depuis la rentrée de septembre 2016 (cordes) et septembre 2018 (cuivres). Il concerne deux classes CM1 et CM2. Des élèves « cordes » ont intégré les CHAMD du collège Victor Hugo cette rentrée de septembre 2021, certains continuent la musique au collège Desaix. Le développement de l'Orchestre au collège a nécessité d'allouer des heures de cours supplémentaires. La convention avec le Collège Desaix et l'Education Nationale reste à finaliser.

Dans le cadre du dispositif « *Rencontre du Territoire* », de nouveaux concerts scolaires professionnels sont prévus dans les communes rurales de l'agglomération, une collaboration culturelle avec les groupements scolaires de chaque territoire est actée.

Le Projet d'Etablissement 2021 - 2026 a été voté en Conseil Communautaire le 29 septembre 2021

Quelques lignes directives :

- Nouveaux enseignements et pratiques spécifiques
- Diversification des cursus, des pratiques, renforcement des compétences, développement des pratiques collectives, pédagogies de la créativité, oralité/écrit.
- EAC (Rencontre du territoire, Académie, CHAM, partenariats FOL65, Parvis, Médiannes, Dans6T,...)
- Politique de la ville (OAE, Intervention en Milieu Scolaire, Médiannes, CD65 Bouillon de culture,...)
- Réseau associatif sur le territoire (Peña Andalouse, Maison des Associations, Big band65, CMDT65, Tarbes en scène, Jazz MDA,...)

Acquisition matériels, équipements

L'utilisation des nouvelles technologies de l'information, du travail collaboratif, de l'intelligence collective sont à l'ordre du jour. Le Conseil Pédagogique, constitué d'une dizaine d'enseignants sur les 47 qui opèrent dans l'équipe, est chargé de réfléchir à une nouvelle organisation dans le cadre du futur Projet d'Etablissement.

La première étape dès 2020 a consisté à définir l'utilisation d'écrans interactifs dans les classes de formation musicale et de danse pour développer l'enseignement du numérique musical.

En 2021 et 2022, les professeurs de formation musicale ont été dotés d'un ordinateur portable permettant la collaboration et les échanges pédagogiques en réseau.

À terme, l'ensemble des professeurs aura un ordinateur.

LE RAYONNEMENT

LES TEMPS FORTS

Les soirées au Celtic - Musique traditionnelle et Jazz

Cantèras - Chant traditionnel pyrénéen avec les élèves du département des musiques traditionnelles. Le département de musiques traditionnelles du Conservatoire forme des musiciens et chanteurs, afin de socialiser les musiques appartenant à un héritage collectif occitan pyrénéen ; des moments de diffusion ont lieu tout au long de l'année sur Tarbes, son agglomération et au-delà. Mardis 8 février, 5 avril et 28 juin 2022 de 21h à minuit.

Jams sessions Rencontre des étudiants et adultes du département - Jazz : standards, improvisations et créations. Mardis 8 mars et 14 juin de 19h30 à 22h30 – Dimanche 16 janvier à 16h.

Les spectacles d'élèves « *L'amour c'est pas sorcier* », spectacle musical & œuvre de Manuel de Falla revisitée, Mardi 19 avril à 19h et Mercredi 20 avril à 15h Auditorium Gabriel Fauré

« *L'amour sorcier* », spectacle musical & danse, de Manuel de Falla Avec l'Harmonie du CHD, l'Harmonie des écoles de musique TLP Vendredi 22 avril à 20h30 et Samedi 23 avril à 19h Le Parvis, Scène Nationale Tarbes Pyrénées

La Cuisine de Josquin et Léonie – Opéra pour enfants par Jeunes Voix et Jeune Choeur du Conservatoire Vendredi 13 mai Auditorium Gabriel Fauré **Bal traditionnel & Renaissance** Samedi 15 octobre, Visker.

Concert de Noël « *Dans le style vénitien* » Samedi 10 décembre à 20h30 Église d'Arcizac-Adour

Concert de Noël « *Concierto de Navidad de Arcangelo Corelli* » Musique de chambre et orchestres Samedi 10 décembre à 20h30 Église d'Arcizac-Adour

Samedi 26 mars de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

« *Don Quishepp* » - d'après l'œuvre de F. Hercent par la compagnie de la rOse. Rosemonde Cathala, Mise en scène et interprétation - Mathieu Samani, saxophone – Jean-Luc Fabre, contrebasse Vendredi 7 janvier Auditorium Gabriel Fauré

Récital de Piano par Piet Kuijken Jeudi 10 mars à 20h30 Auditorium Gabriel Fauré

Semaine Musicale Hispano Latino-Américaine • 2022 • Concert hommage à Astor Piazzolla – Flûte/Clarinettes/Guitare Mardi 5 avril – 19h

Concert d'élèves et du Clube do Choro de Bruxelles - Musique populaire et instrumentale brésilienne Dimanche 10 avril – 16h

Concert Orchestre & Orgue – Direction : Alain Perpétue Haendel – Concerto pour harpe / Mozart – Concertante pour vents / Johannsen – Concerto pour orgue, cordes et percussions 20 mai à 20h pour l'inauguration de l'AGF Auditorium Gabriel Fauré, le 21 mai à 20h30 Collégiale d'Ibos et le 22 mai en l'Église de Cauterets.

Un jour à Cuba Par les élèves de 6^{ème} et 4^{ème} CHAM et AH de Victor Hugo et Jeanne d'Arc, le 17 juin à 19h00 Auditorium Gabriel Fauré.

Concert chant traditionnel & lyrique Avec les classes de chant traditionnel, chant lyrique, accompagnement piano et avec la participation de la section bilingue de l'école de Juillan le 1^{er} juin 2022 à 19h Eglise de Juillan.

Molière Faux-Rêveur Avec Laurent Maury, comédien et l'atelier baroque dirigé par Lucille Chartrain 10 novembre à 20h30 Auditorium Gabriel Fauré.

Thème de la saison 2021-2022 MUSIQUES LATINES

Les masterclass

Stéphanie Moraly, violoniste Jeudi 10 Février de 14h à 18h 11 Février de 14h à 18h Concert d'élèves – Clôture masterclass - 12 Février 2022 à 15h - Auditorium Gabriel Fauré

Marina Gomez, danses urbaines Du 9 au 12 mars

Piet Kuijken, Piano et Pianoforte « Une soirée musicale comme au XVIII^e siècle (1760-1800) » 9 mars de 10h à 17h - Auditorium Gabriel Fauré

Concert d'élèves - Clôture masterclass - 23 mars à 19h - Auditorium Gabriel Fauré

Yoann Loustalot, trompettiste Du 12 mars au 14 mars. A destination des élèves de la classe de Jazz et Musiques Actuelles. Concert d'élèves - Clôture masterclass - 14 mars à 18h15 - Salle Franck

Clube Do Choro de Bruxelas, Musique traditionnelle Brésilienne 9 et 10 avril - Auditorium Gabriel Fauré

Concert d'élèves – Clôture masterclass - 10 avril à 16h - Auditorium Gabriel Fauré.



LE CONSERVATOIRE À LA « RENCONTRE DU TERRITOIRE »

Duo piano/violon

Piano et conte, Cassandra Ramos-Gonalons – Violon, Aleksandra Nowicka-Gryp

Vendredi 16 septembre – Salle des Fêtes, Barlest 10h30 – Séance scolaire - Conte musical « Lilou et la musique enchantée »

20h30 – Concert tout public – musique populaire classique française et espagnole

Umami – ensemble Turba Consort

Vendredi 30 septembre – Juillan

A partir de 9h – Séance scolaire – école maternelle et primaire

20h30 – Concert tout public – Amphithéâtre Ecole primaire

« Contes Japonais » - Ensemble « Les cordes dans le vent »

Nathalie Amat, flûte – Caroline Bazire, alto – Denis Abbate, guitare – Caroline Bazire et Patrick Mahot, conte

Vendredi 14 octobre – CAC Séméac

10h30 – Séance scolaire

20h30 – Concert tout public

Prestation du département de musique ancienne au Musée Massey de Tarbes

ACTION EN FAVEUR DE LA COHESION SOCIALE

Orchestre à l'Ecole – Collège Desaix

Mise en place un nouvel orchestre au collège depuis octobre 2021 au collège Desaix.

Publics Empêchés

Suite au recrutement du professeur de musiques traditionnelles, Sylvain Hinohalagahu, des ateliers de percussion, de chant à danser sont proposés dans divers lieux en lien avec la Politique de la Ville. Mais également dans le cadre culture justice ou pour des partenariats et interventions scolaires. L'association Médiannes historiquement travaille en collaboration avec le Conservatoire Henri Duparc depuis plusieurs années. Cette année le Conservatoire a signé une convention avec Médiannes afin de valoriser le partenariat.

Ainsi, dans le cadre d'un dispositif d'accès à la culture pour tous, le **Passeport Culture** en direction de jeunes et d'adolescent propose :

- 4 spectacles vivants
- 4 ateliers de découverte de pratiques artistiques

Il est proposé à tous les partenaires qui ont un public de jeunes et d'adolescents des quartiers politique de la ville. (Service jeunesse Mairie, Programme de réussite éducative Mairie PRE, Maison Départementales de la Solidarité, Association de Prévention Spécialisée, Atrium FJT (foyer de jeunes travailleurs).....Chaque partenaire qui inscrit des jeunes dans ce dispositif accompagne son public. L'Association Médiannes est toujours présente aux ateliers ainsi qu'aux spectacles.

Ateliers réalisés au Conservatoire avec Sylvain Hinohalagahu en 2022 :

Actions politiques de la ville

- Association Médiannes dans le cadre des actions : « Passeport culture » entre février et avril : interventions autour des structures Baschet
- « Passerelle » : visite du CHD par des adultes
- Projet autour du Boléro de Ravel avec le CLASS QPV Nord de Tarbes.

Actions divers publics

- Institut Médico-Educatif Joseph Forgues, Tarbes (les jeudis de 15h30 à 16h)
- Interventions Milieu scolaire.
- Interventions dans les écoles ou organismes sociaux – musiques traditionnelles
- « Ecole Pablo Neruda / Association Dans6T*
- IME Château d'Urac
- ITEP Lagarrigue
- Maison des Solidarités

Les projets élaborés sont riches de collaboration, élèves et professeurs sont acteurs de chacune des séances.

Les restitutions, adaptées au contexte actuel, ont quand même pu aboutir sur des représentations devant les autres camarades de l'école, ou lors de la création d'un dvd souvenir. Contes musicaux, ciné-concerts, création musique et danse, sont autant de moments créatifs vécus en cette saison.



PARTENARIAT ECOLE DES METIERS

Projet musical et d'enregistrement en situation professionnelles

Avec la collaboration de Sylvain Hinohalagahu musiques traditionnelles et Jérôme Hallay MAO :

Proposer un atelier hebdomadaire de création musicale et enregistrement sonore avec les apprenants de l'Ecole dans leur situation professionnelle.

PARTENARIAT CULTURE JUSTICE

Suite aux réunions Culture-Justice, le SPIP65 et les représentants des structures de Tarbes et Lannemezan nous ont sollicités pour la mise en place de projets musicaux :

Collaboration avec Maison d'Arrêt de Tarbes, dans le cadre du dispositif Education Nationale « *dis-moi dix mots* », un atelier d'enregistrement et arrangement musical a été proposé ce mois de janvier par deux professeurs du Conservatoire sur dix mots choisis par les participants. Satisfaction des participants à tous points de vue. A reconduire !



EN RÉSUMÉ :

2022, C'EST

La fin de la période Covid et des contraintes associées.

Deux créations de comédies musicales.

De nombreuses Classes de Maître, Danse et Musique.

Le lancement d'un partenariat avec l'Ecole des Métiers

Programme Culture/Justice.

Coréalisation d'un projet avec des détenus de la Maison d'Arrêt de Tarbes, qui ont obtenu le prix national d'un concours de langue française « Dis-moi dix mots ».



FINANCES

Comptes administratifs 2022

Un budget 2022 maîtrisé et harmonieux.

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2021, les élus de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ont voté le budget primitif pour l'année 2022.

Le budget primitif 2022 se compose d'un budget principal et de 13 budgets annexes classés en 3 grandes catégories : les opérations économiques, la distribution de l'eau, l'assainissement et le Transport.

Tous budgets confondus,

Le budget total de fonctionnement s'élève en dépenses à 126 119 293 € et 127 369 293 € en recettes.

Le budget total d'investissement s'élève, en dépenses à 34 680 570 €, et en recettes à 36 003 221 €.

Le budget principal 2022 a été, quant à lui, voté en recettes et dépenses à hauteur de 103 554 885 €.

LE BUDGET PRINCIPAL

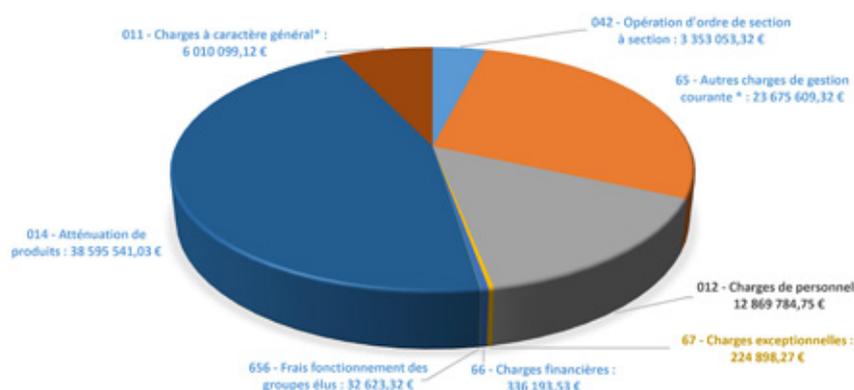
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'exercice 2022, les dépenses de fonctionnement (rattachement compris) :

Budgété : 89 705 773,00 €

Réalisé : 85 097 802,66 € dont 284 375,20 €

soit un taux de réalisation de 94.55 %



La section de fonctionnement dégage, donc, un excédent de 4 311 578,24 € auquel il convient d'ajouter l'excédent de l'exercice précédent soit 1 812 286,43 € pour obtenir un excédent cumulé de fonctionnement de 6 123 864,67 €.

Ces recettes se composent principalement :

Des impôts et taxes pour 70 365 861,84 € ;

Des dotations et des participations pour 15 238 021,50 €. Outre le remboursement du FCTVA pour un montant de 29 983,81 €, les principales dotations et participations sont d'une part, la dotation d'intercommunalité pour 3 353 930,00 € et la dotation de compensation pour 8 367 659,00 € et d'autre part, les allocations compensations de la Taxe d'habitation et de la Cotisation foncière des entreprises pour un montant total de 2 727 273,00 €.

Des produits des services pour un montant total de 1 866 150,56 €. Ces produits proviennent essentiellement, de l'activité des services sportifs pour 75 914,87 €, des services culturels pour 209 219,30 €, des remboursements du personnel mis à disposition et de frais.

Le reste des recettes provient, **des atténuations de charges** pour 36 544,58 € des autres produits de gestion pour 323 304,45 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

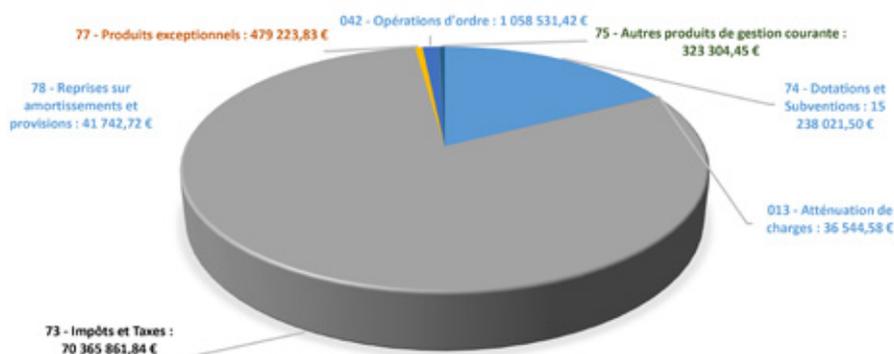
Pour l'exercice 2022, les recettes de fonctionnement :

Budgété : 88 836 230,00 €

(résultat n-1 soit 1 812 286,43 € non compris)

Réalisé : 89 409 380,90 €

soit un taux de réalisation de plus de 100,65 %



La section d'investissement présente donc un excédent d'investissement de 10 426 250,37 € auquel il convient de retrancher le déficit de l'exercice précédent soit 7 241 645,62 €, ce qui donne un excédent d'investissement cumulé de 3 184 604,75 €.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2022, les dépenses de d'investissement :

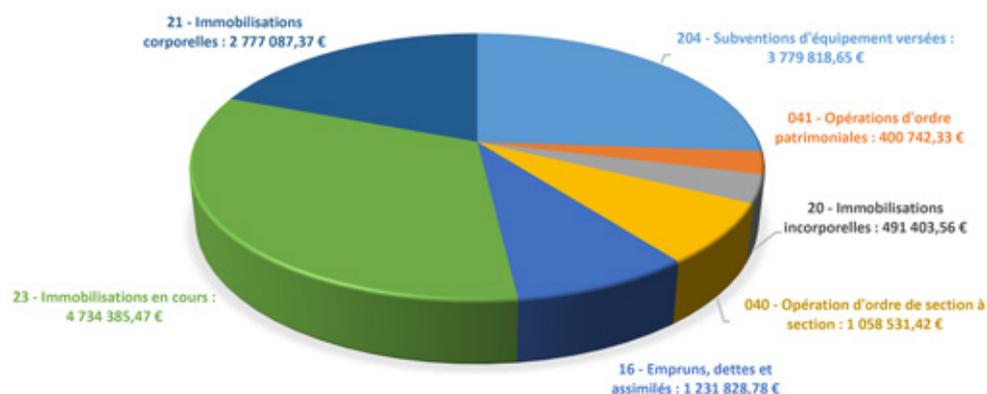
Budgété : 23 837 873,04 €

(résultat déficitaire n-1 soit 7 241 645,62 € non compris)

Réalisé : 14 473 797,58 €

soit un taux de réalisation de 60,72 %

Reste à réaliser : 4 122 635,21 €



Ces dépenses se composent principalement :

Des dépenses d'équipement pour un montant de 11 782 695,05 €.

Les autres dépenses d'investissement sont liées **au remboursement du capital de la dette** pour 1 231 828,78 € et de cautions pour 11 050,00 € dans le cadre de la régie des aires d'accueil, à des opérations d'ordre pour un montant de 1 058 531,42 € qui est la contre-partie des recettes de fonctionnement : amortissements des subventions perçues, neutralisation des subventions d'équipement versées et cessions d'actifs et des opérations patrimoniales pour 400 742,33 € (principalement lié à l'intégration des frais d'annonces et d'études de l'usine afin de récupérer le FCTVA).

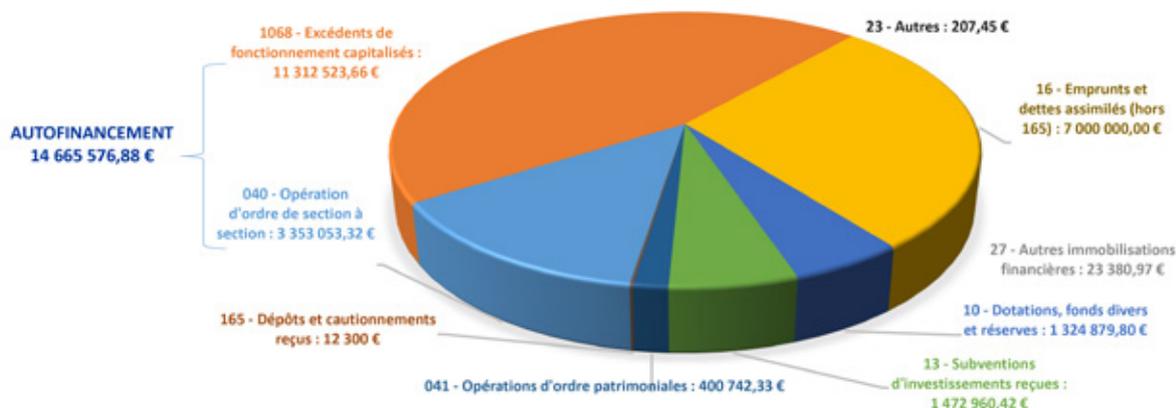
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2022, les recettes de d'investissement :

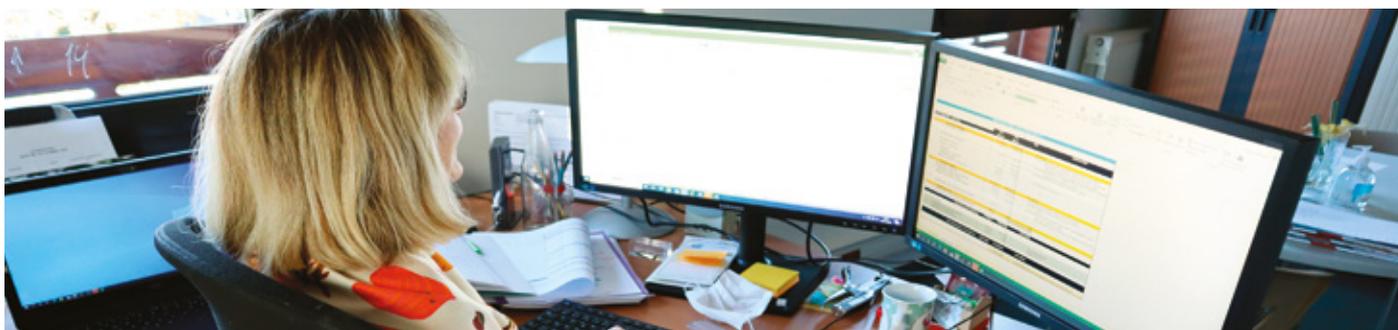
Budgété : 31 079 518,66 €

Réalisé : 24 900 047,95 €

soit un taux de réalisation de plus de 80,12 %



Les recettes se composent principalement de l'affectation d'une partie du résultat n-1 soit 11 312 523,66 €, de **l'emprunt** contracté pour 7 000 000,00 €, de **subventions d'investissement perçues** pour 1 472 960,42 €, des **cautions encaissées** pour 12 300,00€, du remboursement par le SIMAJE et le SYMAT de la quote-part des emprunts non transférés pour 23 380,97 €, **des opérations d'ordre** pour l'amortissement et des cessions de l'actif pour 3 353 053,32 € et des **opérations patrimoniales** pour 400 742,33 €.



LES BUDGETS ANNEXES (BA)

(soumis à la tva, les montants sont exprimés HT)

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées dispose de 10 budgets annexes : Hôtels d'entreprises, Coopérative l'Haricot Tarbais, Location des Téléports et location d'immeubles, Gestion de l'eau, Gestion de l'assainissement, Parc d'activités des Pyrènes, ZAC Ecoparc, ZA du Gabas et de St Pé, ZAC CAP Aéro, Aménagement du Parc de l'Adour.

BUDGETS ANNEXES 2022						BP + BA 2022
SECTION	DÉPENSES		RECETTES		RÉSULTATS	RÉSULTATS CONSOLIDÉS
	BUDGETÉ *	RÉALISÉ*	BUDGETÉ	RÉALISÉ	2022	
FONCTIONNEMENT	44 448 709,00 €	35 650 297,37 €	72 359 241,27 €	39 479 971,54 €	3 829 674,17 €	8 141 252,41 €
Excédent reporté n-1					30 130 856,27 €	31 943 142,70 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE					33 960 530,44 €	40 084 395,11 €
INVESTISSEMENT	41 245 895,52 €	10 834 919,78 €	47 867 455,54 €	16 780 303,83 €	5 945 384,05 €	16 371 634,42 €
Solde d'invest reporté					- 14 715 671,28 €	- 21 957 316,90 €
RÉSULTAT CUMULÉ DE L'EXERCICE					- 8 770 287,23 €	- 5 585 682,48 €
SOLDE DES RAR (D-R)					- 1 549 586,81 €	- 4 033 922,92 €
SOLDE AVEC RAR					23 640 656,40 €	30 464 789,71 €



Pour rappel

2021
RÉSULTATS CONSOLIDÉS
7 797 555,58 €
39 855 600,63 €
47 653 156,21 €
- 5 251 893,44 €
- 16 705 423,46 €
- 21 957 316,90 €
- 5 823 220,80 €
19 872 618,51 €



LECTURE PUBLIQUE

Le réseau de lecture publique a concrétisé de nombreux projets : réinformatisation, création du site internet, publication du 1er agenda culturel, désignation du lauréat du concours d'architecte pour la future médiathèque d'agglomération.



S'ADAPTER POUR SATISFAIRE AU MIEUX LES USAGERS

UN NOUVEAU LOGICIEL POUR L'ENSEMBLE DES ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

Depuis le mois de mars 2022 le logiciel Syracuse a été mis en place pour informatiser l'ensemble des médiathèques / bibliothèques ludothèque. Ce logiciel permet aux établissements de travailler sur un catalogue commun qui recense l'ensemble des 260 000 documents (livres, CD, DVD, jeux, abonnements presse) consultables ou empruntables par la population. Grâce à cette réinformatisation, le réseau de lecture publique s'est doté d'un site internet ergonomique (www.bibliotheques.agglo-tlp.fr), permettant de disposer des informations pratiques (horaires, inscriptions ...) mais aussi de réserver des documents et prendre connaissance de notre offre culturelle. De plus, ce logiciel propose une application mobile très pratique « la mobithèque » afin que chaque usager prenne connaissance en autonomie de ses emprunts, réserve et dispose de toutes les informations dont il a besoin sur l'ensemble des établissements. Il est aussi possible, depuis ce site, de télécharger gratuitement une offre de plus de 600 livres numériques (1260 téléchargements en 2022).

Coût de la réinformatisation

(achat logiciel / matériel / formation) :
79 970 € HT subventionnée par la dotation générale de décentralisation - DRAC Occitanie à hauteur de 42 920 €.

Quelques chiffres :

Le nombre de connexions au site a augmenté de 30% entre mars (mise en service) et décembre.
15 000 usagers individuels et plus de 600 collectivités (écoles, associations...) inscrits
445 000 documents prêtés dans l'année.



LES PROJETS

FINALISÉS EN 2022

L'AGENDA CULTUREL

Parution du 1^{er} agenda culturel /

En septembre 2022, paraissait le 1er agenda culturel recensant toutes les propositions d'actions des différents établissements. Gratuite, cette programmation donne la possibilité à tout âge, de vivre des expériences culturelles variées : rencontrer des auteurs et artistes, développer sa créativité, évoquer des sujets de société...

L'agenda a permis donc d'accroître la visibilité des actions et d'affirmer la place importante des bibliothèques / médiathèques comme premier lieu de sensibilisation culturelle et partenaire des acteurs du territoire.

En 2022 : 92 manifestations pour + de 2500 spectateurs. A noter : la manifestation « Partir en Livre » grande fête nationale de la littérature jeunesse, organisée sur la lice du Château de Lourdes, a attiré un public familial d'environ 500 visiteurs. Elle a été subventionnée à hauteur de 5 500€ par le Centre National du Livre.



FONDS PATRIMONIAUX

Trois étapes pour le plan d'actions :

1. définir une politique patrimoniale / préparer le déménagement dans le nouvel établissement,
2. organiser les magasins pour une conservation optimale des fonds patrimoniaux,
3. achever le recensement et le catalogage des fonds / poursuivre les opérations de conservation préventive

Coût de l'étude : 19 976€ HT / subventionnée à hauteur de 10 000€ dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé avec la DRAC Occitanie.

Etude diagnostic des fonds patrimoniaux du réseau de lecture publique /

La synthèse du diagnostic des fonds patrimoniaux réalisé par Marie-Claude Pasquet - bibliothécaire spécialisée - dans le cadre du Contrat Territoire Lecture signé entre la CATLP et la DRAC Occitanie, a été communiquée en commission culture le 7 juillet 2022. Un plan d'action a été réalisé pour concevoir la politique de conservation préventive des collections confiées par l'Etat à la CATLP ainsi que les modalités du futur déménagement de ces fonds précieux constitués de plus de 40000 ouvrages dans la nouvelle médiathèque d'agglomération.



CHOIX DU LAURÉAT DU CONCOURS D'ARCHITECTE

Future médiathèque d'agglomération /
Le jury de sélection des candidats admis à soumettre des propositions architecturales avait retenu en 2021 trois équipes parmi les 64 ayant répondu à l'appel d'offres. Ces trois cabinets d'architecte ont donc réalisé un avant-projet qui a été soumis au jury le 16 décembre 2022. Le projet retenu à l'unanimité est celui de l'Atelier d'architecture **King Kong**, cabinet situé à Bordeaux qui a conçu de nombreux équipements culturels dont la salle de l'Astrada à Marciac, la médiathèque Grand M à Toulouse et le futur centre culturel de Nay.

EN RÉSUMÉ :

2022, C'EST

La réinformatisation du réseau de lecture publique et la publication d'un agenda culturel pour développer la mise en réseau des établissements

La finalisation de l'étude « diagnostic des fonds patrimoniaux » avec un plan d'actions pour les 3 années à venir

La désignation du lauréat du concours d'architecte de la future médiathèque d'agglomération : L'Atelier d'architecture King Kong.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

MIEUX ACCUEILLIR

LES PISCINES DE L'AGGLOMÉRATION



LE COMPLEXE AQUATIQUE DE LOURDES

Activité arrêtée de Mars à Juin 2021

Fréquentation

Scolaires :	10 788
Public :	35 915
Associations :	9 998
Activités :	2 774
Espace Bien-être :	1 491
Total :	60 966 utilisateurs

Ouverture du bassin
extérieur pour la saison
estivale (15 juin au 15
septembre 2021).

LE CENTRE NAUTIQUE PAUL BOYRIE, TOURNESOL (TARBES), LA PISCINE MICHEL RAUNER (SÉMÉAC)

Le Centre Nautique Paul Boyrie et la Piscine Tournesol situées à Tarbes ainsi que le Piscine Michel Rauner de Séméac sont gérées par la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées. Ces équipements éducatifs, sportifs et de loisirs drainent un large public individuel, scolaire, universitaire et associatif venant des communes qui composent l'espace communautaire.

Les équipements aquatiques de l'Agglomération sont mis à disposition pour tous les publics. Ces structures font l'objet d'une attention toute particulière au niveau de leur maintenance, gestion et modernisation afin d'assurer confort, plaisir et qualité d'accueil pour le plus grand nombre. Elles offrent une large gamme d'activités qui prend en compte la natation scolaire de l'école maternelle à l'université, la natation sportive (natation synchronisée, natation sportive, waterpolo), le sauvetage, le triathlon, la plongée sous-marine, le canoë-kayak, ainsi que la pratique d'activités de prolongement (bébés nageurs, activités aquatiques...)

Les faits marquants

La fermeture du centre nautique du 1er janvier au 11 juillet 2022 a impacté les fréquentations du grand public, même si une partie s'est reporté sur la piscine M Rauner.

Du 1er septembre au 30 novembre la piscine M Rauner a été fermée pour travaux, les créneaux des clubs et des associations sportives ont été répartis sur la piscine Tournesol et le centre nautique P Boyrie.

Du 1er au 31 décembre la piscine P Boyrie a été fermée pour la pose du mur mobile.

Toutes les piscines de Tarbes et de Séméac ont été fermées dans le cadre des mesures de sobriété énergétique dues à l'augmentation du gaz et de l'électricité du 19 décembre au 2 janvier.

Suspension des compétitions durant la période de travaux du centre nautique.
Mise en place du championnat de waterpolo soit 3 matchs entre septembre et décembre

Fréquentation annuelle à Tarbes

Centre nautique Paul Boyrie
54 253 utilisateurs

Scolaires : 14 331 / Public : 29 726 / Clubs : 10 196

Piscine Tournesol
25 003 utilisateurs

Scolaires : 15705 / Clubs : 9298

Piscine Michel Rauner
36 560 utilisateurs

Scolaires : 5128 / Public : 31 432



L'USINE DES SPORTS (BÂTIMENT 313)

Le complexe multisports, situé au sein de l'ancien Arsenal de Tarbes, a été inauguré le 29 avril 2022. Les trois pôles sportifs ont eu une activité importante comme en attestent les informations ci-dessous :

- L'USINE ESCALADE ouverte au public

Fréquentation :

10000 visiteurs du monde entier
25000 passages (hors créneaux clubs)
14 écoles primaires de la CATLP soit 300 jeunes
9 collèges et lycée de la CATLP soit 229 jeunes
5 semaines de stage enfants pendant les vacances soit 137 jeunes accueillis

Les athlètes à l'Usine Escalade :

Stage national U12 et U16
Accueil régulier de l'équipe des Hautes Pyrénées
Accueil ponctuel des équipes FFME suivantes :
La Réunion, Corse, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Haute Garonne, Landes, Pyrénées Atlantiques
Accueil ponctuel du pôle espoir de Toulouse et de la Team Barcelone
Venue du 7 au 11 novembre 2022 de Micka Mawem 5ème aux Jeux Olympiques de Tokyo

Compétitions :

Top des petits grimpeurs 7 mai 2022
Championnat régional d'Occitanie de difficulté le 8 mai 2022
Sélectif de vitesse le 15 mai 2022

- L'USINE ATHLETISME ET LES TERRAINS OMNISPORTS réservés aux clubs de la CATLP

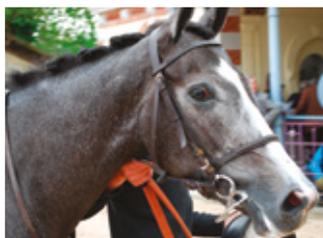
Pôle Athlétisme :

7 clubs de la CATLP ont bénéficié de 1050 heures de créneaux depuis le 1er septembre 2022
29 octobre 2022 : Inauguration du pôle athlétisme lors d'un meeting
Championnat départemental indoor UNSS le 16 novembre 2022

Pôle terrains omnisports :

11 clubs de la CATLP ont pu pratiquer le Badminton, le Basket, le Handball et le Volley sur les deux terrains omnisports présents à l'Usine.
Certains établissements scolaires ont également profité de ces installations.





L'HIPPODROME DE LALOUBÈRE

Les courses de chevaux organisées à l'hippodrome de Laloubère sont télévisées. Ces retransmissions mondiales permettent d'étendre considérablement la notion de fréquentation de l'hippodrome. Pour chaque course plus de 2500 personnes sont présentes. L'hippodrome génère une recette de paris de plus de 10 millions d'euros. La piste est une référence pour sa qualité devenue exceptionnelle au dire des professionnels. Les courses se font en journée et en semi-nocturne.

LA MAISON DES ARTS MARTIAUX

Fédération française de Karaté : organisation de la coupe de France Zone Sud de Yoseikan Budo et rencontre France/Italie les 14 15 et 21 Janvier 2023. (oui c'est un peu limite pour le rapport 2022 mais il tous les travaux de préparation étaient en 2022)



Comité départemental de Judo 65 : tournoi de judo les 29 et 30 oct 2022
 Stage avec Steven Da Costa champion olympique et double champion du monde : 3 décembre 2022.
 Comité départemental du sport adapté 65 : championnat interrégional de Para Lutte Adaptée jeunes le 25 Janvier 2023.
 Club Tarbes Pyrénées Lutte Grappling : organisation d'une manifestation départementale des lutteurs de 4 à 13 ans le samedi 25 juin 2022.



LA MAISON DE L'ESCRIME

Comme chaque année, stages, épreuves de zones, entraînements et formations se sont succédés . Des pratiques intensives et des démonstrations de haut niveau rythment ce lieu unique en région.

Evènements ayant eu lieu en 2022 :

- Sabre d'Or 2022 (Février 2022 - 2 journées)
- Championnats de France Cadets 2022 (Juin 2022 - 2 Journées)
- Fête du Club (Juillet 2022 - 1 Soirée)
- Semaine du Sabre (Dernier Week end d'Octobre - 4 Journées)



ENVIRONNEMENT

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a pour compétence optionnelle la « Protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie » qui comporte essentiellement les thèmes suivants : la lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, l'élimination des déchets ménagers et assimilés, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GeMAPI).

LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR

La CATLP est rattachée par convention au réseau régional de mesure de la qualité de l'air qui est géré par ATMO Occitanie. Le territoire compte deux stations : une à Tarbes et une à Lourdes.

Une station fixe au lycée Jean Dupuy permet de mesurer en continu les polluants suivants : dioxyde de soufre, oxydes d'azote, ozone, particules en suspension, métaux lourds, hydrocarbures aromatiques et benzène. Ainsi, quotidiennement, un indice ATMO est calculé et édité dans la presse locale et sur le site de la communauté d'agglomération. En outre, ATMO Occitanie envoie mensuellement une analyse plus exhaustive des stations.

En 2022, la qualité de l'air a été **globalement bonne**, sans dépassement du seuil d'information et de recommandation pour aucun des polluants réglementés. Pour les particules en suspension inférieures à 10 microns (PM10), il a été constaté 10 jours de dépassement de 50 microgrammes par m³ (4 jours à Tarbes et 6 à Lourdes en janvier, mars et juillet). Pour l'ozone (O3), il a été constaté 317 périodes de 8 heures de dépassement de 120 microgrammes par m³ (137 à Tarbes et 180 à Lourdes en juin, juillet et août).

SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE :

La CATLP intervient sur ses propres bâtiments par le biais de diagnostics du bâti, sur les installations climatiques mais également par un suivi de ses consommations.

Le gaz naturel : 13 points de livraisons pour 5.9GWh de consommation (source DEEPKI).

L'électricité : 117 points de comptage pour 5.4GWh de consommation (source DEEPKI).

Pour renforcer le suivi des consommations de la CATLP et des 86 communes membres et apporter des conseils dans le domaine de l'énergie, Simon Borrell, Conseiller en Energie Partagé (CEP) a débuté ses missions au sein du service Environnement le 1^{er} septembre 2022. Ce poste est financé par l'ADEME. Deux clubs énergies ont été réalisés depuis son arrivée : présentation des missions CEP et gestion Technique Centralisée (GTC).

En soutien aux communes le CEP a réalisé comme missions significatives en 2022 :

- Balades thermographiques dans les communes suivantes : Aspin-en-Lavedan, Bénac, Bernac-Debat, Horgues, Laloubère, Lamarque-Pontacq, Lourdes, Odos, Orleix, Ossun & Tarbes ;
- Rencontre avec les communes pour conseil en orientation énergétique : Arrodets-ez-Angles, Bernac-Dessus, Bours, Gardères, Geu, Ibos, Layrisse, Lézignan, Odos & St-Pé-de-Bigorre ;
- Présentation de la note énergies concernant la Ville de Tarbes en réunion exceptionnelle ;
- Explication du logiciel DEEPKI

(en développement par le SDE) auprès des communes suivantes : Barbazan-Debat, Bours, Geu, Layrisse, Lézignan, Odos & St-Pé-de-Bigorre.

Les contrats de fourniture et d'acheminement d'énergies (électricité et gaz) sont issus d'une participation de la CATLP au groupement d'achats du SDE65 qui regroupe 86 acheteurs publics du département. Ce groupement d'achats a débuté le 01/01/2022 et se terminera le 31/12/2025.

Nos **consommations ont été réduites en 2022** par rapport à l'année précédente. Malgré cela, **la hausse de coût est très importante** : 1 206 MWh de moins par rapport à l'année civile 2021 (soit -10% de consommations) pour un coût global supérieur de 788k€ en 2022 (soit un coût supérieur de +43%). Les actions principales qui ont permis de réaliser cette baisse de consommations sont :

- Fermeture de la piscine Michel Rauner ;
- Pas de chauffe de la salle d'escalade à l'usine 313 ;
- Retardement du début de la saison de chauffe au 01/11/2022 et blocage de la consigne de température à 19°C ;
- Contrôle à distance des températures dans les bâtiments via la gestion technique centralisée et ajustement si nécessaire ;
- Adaptation fine des horaires d'occupation de nos sites au fonctionnement du chauffage ;
- Mise en place d'un comptage d'énergies sur le téléport 2 permettant la facturation au réel de la consommation du locataire ;
- Abaissement de la température d'air dans les piscines à 25°C. Les températures d'eau à 27° dans les grands bassins et 30° dans le petit bassin. Par conséquent, arrêt des bébés nageurs ;
- Abaissement de la température des gymnases MAM et MESC à 16°C ;
- Limitation de la mise en place d'appareils de chauffage externes.

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Energie Territorial (PCAET) a été adopté en septembre 2020 et concerne tout le territoire de la CATLP, il sera évalué à mi-parcours en 2023 pour être soumis à l'avis de l'Etat.

Le PCAET vise deux objectifs : l'atténuation (limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)) et l'adaptation : réduire la vulnérabilité du territoire. Il comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire. La SPL Agence Régionale Energie et du Climat d'Occitanie (anciennement ARPE) nous a accompagné depuis 2017 dans l'élaboration de ce document.

Deux exemples d'actions en 2022 :

LE DÉFI LOCAVORE

Le Plan Climat Air Energie Territorial de la CATLP a mis en évidence que l'alimentation est un levier puissant que nous devons actionner dans la lutte contre le changement climatique et la réduction de notre empreinte environnementale. Les émissions de gaz à effet de serre générées par les produits alimentaires consommés par les ménages représentent 23% des émissions totales soit tout autant que les transports (26%) et le logement (28%).

Entre Septembre et Décembre, 50 familles volontaires ont été sélectionnées pour « acheter et manger local pendant 3 mois ». Pour mener à bien ce défi, la CATLP a missionné le CPIE Bigorre-Pyrénées. Quelques éléments de bilan sur les évolutions de comportements. En se tournant vers l'achat de produits locaux, nous avons constaté :

- Une baisse de la consommation en grande surface au profit notamment des marchés et des plateformes de circuits courts.
- Les produits très locaux (max. 30km autour de Tarbes) ont principalement été achetés chez les producteurs, au marché et sur les plateformes de circuits courts.
- Ce sont principalement les légumes frais, les produits laitiers, la viande, les œufs et le pain qui ont une origine locale ou très locale.

Tout cela a été rendu possible grâce à la dynamique fédératrice impulsée par le CPIE et son équipe d'animation mais également grâce aux visites d'exploitations (5), aux ateliers de cuisine (5), aux ateliers de fabrication du pain (4), de la rencontre avec la nutritionniste et surtout grâce aux suivis des achats sur l'outil informatique.



LA « PRIME AIR BOIS »

En 2021, la CATLP a décidé de mettre en place une action volontariste en faveur de la préservation de la qualité d'air. Cela se concrétise par une aide financière d'un montant de 500 euros destinée à l'achat d'un poêle ou d'insert, à bûches ou granulés à bois, flamme verte 7 étoiles, comme système de chauffage et/ou en remplacement des cheminées à foyer ouvert et/ou au remplacement d'un appareil obsolète.

En 2022, pour sa deuxième édition, ce sont **150 000 euros** qui ont été attribuées en faveur de foyers de la CATLP, beaucoup plus rapidement qu'en 2021 puisque les 300 accords étaient donnés fin juillet pour un démarrage en février. **1303 personnes de la CATLP bénéficient maintenant d'un appareil de chauffage au bois nouvelle génération.**

Cela correspond à toute la population d'une commune comme Horgues ou Oursbelille. Le montant des travaux générés par cette action effectués par des artisans labellisés est de 1 800 000 euros et le coût moyen des appareils financés par l'agglomération est de 6 018 euros, en hausse de 13% par rapport à 2021. La prime de la CATLP correspond à un peu moins de 10% des travaux. Cela peut paraître peu mais les points forts selon les installateurs sont très nombreux :

- L'aide portée par la communauté d'agglomération, un interlocuteur de proximité, rassure les clients sur le dispositif.
- Elle est cumulable avec toutes les autres aides publiques qui existent.
- Elle est cumulable avec les certificats d'économie d'énergie.
- Elle est sans conditions de ressources.
- Le dossier est simple à compléter.

ELIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 31 janvier 2017, la CATLP a transféré sa compétence « *élimination des déchets ménagers et assimilés* » au SYMAT. Ce syndicat a donc vu s'étendre son périmètre d'actions puisqu'il assure la collecte des déchets ménagers et assimilés des 7 anciens EPCI FP depuis le 1^{er} mars 2017.

En 2022, **65 051 Tonnes (T) ont été collectées**, 27 275 T d'ordures ménagères et de déchets assimilés (41.93%) et 37 776 T de collectes « séparées » (58.07%) ; ce tonnage est réparti de la façon suivante : 8 391 T (22.21%) de multi matériaux (papiers et emballages), 4 212 T (11,15%) de verre et 25 172 T (66.64%) d'encombrants et de déchets portés en déchèteries.

Les faits marquants pour 2022 sont :

- le passage de l'ensemble des communes de la CATLP en comptabilisation réelle pour la tarification incitative (comptabilisation pour les communes de l'ex CCPL, paiement en 2023),
- la réorganisation du réseau de déchèteries avec le nouveau concept de déchèterie recyclerie d'Ibos qui prend de l'ampleur en 2022, la validation des plans et travaux pour l'agrandissement et la transformation de la déchèterie d'Aureilhan face à la fermeture des déchèteries de Bazet, Horgues et Tarbes Nord qui n'étaient plus aux normes et dont la zone de chalandise faisait redondance avec les autres déchèteries.
- le déploiement du schéma de gestion des biodéchets et la préparation du dispositif pour le lancement d'une phase test de collecte des biodéchets qui doit être en place au 31 décembre 2023.

Le SYMAT adhère au Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets (SMTD65) qui exerce la partie « traitement » de la compétence, y compris les opérations de transport secondaire (des centres de transfert aux centres de traitement), de tri ou de stockage qui s'y rapportent. Les déchets pris en considération sont les déchets collectés dans le cadre du service public d'élimination (déchets ménagers et assimilés, déchets verts et déchets collectés en déchèteries).

La CATLP vote la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et, depuis l'instauration de la redevance spéciale, les exonérations pour les producteurs de déchets non ménagers qui en font la demande. En 2022, les collectes d'ordures ménagères ont été comptabilisées de manière réelle dans 68 communes via la TEOMI (TEOM Incitative). En sus, en 2022, la TEOMI a été votée pour être instaurée sur 18 communes supplémentaires pour paiement en 2023 permettant ainsi d'établir la TEOMI sur l'ensemble du territoire de la CATLP.

GEMAPI

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La GEMAPI est une compétence transférée aux EPCI FP depuis le 1^{er} janvier 2018. Selon l'article L 211-7 du code de l'Environnement, elle consiste en l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique (item 1), l'entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau, y compris les accès à ces cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau (item 2), la défense contre les inondations (item 5) et la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (item 8).

En 2019, la CA TLP a transféré la compétence GeMAPI à quatre syndicats représentant les quatre bassins versants de la CATLP : Adour et affluents (dont l'Arros en 2020), Gabas, Gave de Pau amont et Gave de Pau aval ; nous restons compétents sur l'item n°5 pour le Gabas. 2022 nous a permis d'étudier ces différents bassins et leurs fonctionnements et de réaliser des travaux notamment d'entretien « courant » ou de travaux de « réparation » suite aux crues.

La CATLP perçoit la taxe GeMAPI, basée sur 4 taxes : foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation et cotisation foncière des entreprises.





GENS DU VOYAGE

La Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées (CATLP) exerce la compétence obligatoire en matière des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil (aires permanentes, aire de grands passages, aire tampon).

La CATLP participe à l'élaboration et au suivi du schéma départemental d'accueil et d'habitat du voyage (2018-2023), élaboré conjointement par l'Etat et le Département, dont l'objectif majeur est l'accompagnement à la sédentarisation des gens du voyage. Dans le prolongement de ce schéma, la CATLP participe financièrement comme 8 autres EPCI du Département au fonctionnement de la **MOUS** (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) qui devrait être remise en place en 2024, pour stimuler la sédentarisation des gens du voyage qui en font la demande.

La CATLP dont la mission première est la gestion des aires d'accueil qu'elle a construites sur son territoire, ainsi que la mise en place de projet de sédentarisation, engage également les procédures de demande d'expulsion auprès de la préfecture, sur sollicitation des propriétaires, publics ou privés, des terrains occupés par les gens du voyage.

QUELQUES DONNÉES

Profil moyen de l'utilisateur de nos 6 aires d'accueil télégérées en 2022 :

- Une famille formée d'un couple avec enfants (26.02 %) ou une femme célibataire avec enfants (32.52 %).
- Age moyen d'une femme en couple ou célibataire : entre 25 et 35 ans
- Nombre moyen d'enfants par ménage : 2
- Consommation de fluides/mois/ménage : 6,79 m³ d'eau (quand une famille en maison consomme environ 150 m³/mois) et 327,11 kWh d'électricité (quand la moyenne nationale par foyer est de 390 kWh).
- Dépenses de consommation (fluides)/mois/ménage : 19,35 € d'eau et 44,28 € d'électricité (quand un ménage moyen en France avec un tarif conventionné règlementé consomme 275€/mois d'électricité).

Nombre de jours d'occupation

des 6 aires en télégestion : 30 728

Recettes d'occupation : 17 335.60 €

Recettes consommation d'eau : 20 208.82 €

Recettes consommation d'électricité : 45 673.24 €

Recettes annuelles pour l'ensemble des aires :

- Paiements des gens du voyage Fluides et taxes : 90 457.66 €
- Allocations logement temporaire : 154 169.44 €
- Subventions d'État : 213 837 €

Soit un total de recettes annuelles:

2022 : 458 464.10 €, pour rappel, en 2021 : 227 346.89 €

Nombre de campements illicites : 83

Nombre de caravanes : 1738

Nombre moyen de caravanes/campement : 20

Coût des travaux défensifs : 63 928.96 €

Durée moyenne de séjour : 33 jours

Montant consommation en eau : 3 977 €

Montant déchets collectés : 41 211.61 €

Total de **109 117.57 €** (pour rappel, en 2021 : 160 920.89€)

Bilan des occupations illicites sur le territoire de la CATLP :

Le bilan des occupations illicites montre que le coût des travaux a diminué au fil du temps, car les espaces bien protégés, avec du matériel adapté, reste pérenne. Le montant des déchets a diminué en raison du fait qu'il est moins souvent mis de bennes et davantage de bacs plus petits, ce qui est moins incitatif pour les déversements sauvages. Le montant de l'eau consommée est en hausse en raison du coût du mètre cube plus élevé. Ce montant est une évaluation nationale pour un habitat en caravane sans tenir compte du mode de vie typique des gens du voyage (arrosage du sol et lavage quotidien des caravanes). Il est donc sous-évalué.

À noter que le montant des consommations électriques n'est pas connu, puisque les campements illicites sont branchés sur le réseau Enedis.

EVÈNEMENTS ET PRINCIPAUX TRAVAUX SUR LES AIRES D'ACCUEIL EN GESTION : Coût total : 142 852.51 €

Métallerie : mise hors d'eau l'ensemble des cuisines-buanderie sur les aires de Laloubère, Soues et Alstom (32 920.80€). L'aire de Bordères sera également équipée en 2023.

Le changement des têtes de luminaires s'est poursuivi, en 2022, sur les aires d'Alstom, Bordères et Laloubère (5021.17 €).

Des travaux d'embellissement (peinture, faïence) ont été faits sur l'aire de Las Gravettes et de Bordères (1 790.10 €).

Les enduits des murs des édicules ont été faits suite à la suppression de la volige à Bordères (10 080 €).

Le local des poubelles de Bordères a été détruit afin d'empêcher les dépôts sauvages de déchets (4 092 €).

Un merlon et un enrochement ont été créés à l'intérieur de l'aire Las Gravettes (28 913.52 €) afin d'empêcher les dépôts illégaux de déchets.

Le réseau d'évacuation des eaux usées a également demandé quelques travaux sur l'aire d'Alstom (3 726 €) et sur l'aire Las Gravettes (4 0414 €).

Quelques **portes métalliques** défectueuses ont été réparées sur l'aire de Soues (470.40 €).

Certaines **électrovannes du système de télégestion** réparées ou remplacées sur les aires d'Alstom, Odos et Las Gravettes (630 €)

Une fuite d'eau sur l'aire de Lespie a été réparée (2 615.72 €).

Un puisard supplémentaire a été ajouté à Odos pour pallier les débordements d'eau pluviales (5 068,80€) Hydrocurage et passage caméra du **réseau d'eaux usées** à Las Gravettes et Alstom (16 110 €).

GESTION DES ÉQUIPEMENTS

La CATLP gère

8 aires d'accueil situées à Aureilhan (Laborde de Loste), à Bordères-sur-l'Echez (Django Reinhardt), à Ibos (Bois du Commandeur), à Laloubère (le Moulin), à Odos (le Galopio), à Soues (les Rives de l'Adour) et à Tarbes (Las Gravettes et Pont de l'Alstom).

1 aire de grands passages, chemin de Las Gravettes, à Tarbes, depuis 2013, d'une capacité de 100 caravanes, destinée à l'accueil de grands groupes de missions évangéliques entre autres, de 30 à 150 caravanes, du 1^{er} avril au 31 octobre, sur une durée d'une à deux semaines. L'aire a également été occupée dans le cadre de l'organisation du grand marché des voyageurs qui a lieu chaque année en mars et en été.

1 aire tampon de Lespie, à Ibos, route d'Azereix. Cette aire, ouverte depuis octobre 2018, ayant

une capacité d'accueil de 26 familles, a la vocation principale d'accueillir, pour une courte durée (1 mois environ), des familles de passage qui ne souhaitent pas résider sur des aires d'accueil, où les montants fluctuent en fonction des consommations. Sur Lespie il s'agit d'un forfait global, à la semaine, plus avantageux. À la différence de l'aire de grands passages, l'aire de Lespie est ouverte toute l'année.

- *Observations particulières :*
- **Aire d'Aureilhan** : dégradée et occupée de façon illicite, construction d'extension non autorisée par les occupants.
- En raison d'une situation de dangerosité sur l'aire, due aux multiples dégradations et aux auto-constructions des occupants, un arrêté de fermeture a été pris et affiché le 5 avril 2022, des travaux de première urgence ont permis de sécuriser les lieux et de réduire la dépense en eau. Il est prévu de transformer cette aire en terrains familiaux en 2023/2024.
- **Aire d'Ibos** : complètement dégradée en été 2016 alors qu'elle avait été entièrement rénovée, elle est actuellement occupée par un groupe familial illicite. La transformation en terrains familiaux est envisagée, à l'instar de celle d'Aureilhan.

ÉQUIPEMENTS EN PROJET :

1 aire d'accueil Sud, pour être en conformité avec le schéma départemental. La difficulté pour la CATLP est actuellement de trouver un terrain, dans le sud du département, permettant de faire réaliser cette aire d'accueil d'environ 8 emplacements. Il est envisagé de faire appel à un organisme spécialisé dans la recherche de fonciers.

12 terrains familiaux, à Séméac ont été prévus en 2019, pour respecter la conformité du schéma départemental. Les travaux ont débuté au deuxième semestre 2022, pour une location de chaque terrain familial en septembre 2023.

Chaque parcelle de 350 m² environ, dispose d'un local de 25 m², comprenant une pièce de vie, avec cuisine, des sanitaires, un poêle à bois. À la différence d'une aire d'accueil de gens du voyage, chaque terrain familial est clôturé et équipé de compteurs individuels (eau et électricité). Le montant estimé de l'opération de 828 699 € HT, subventionné par l'Etat, à raison de 413 800 €, au titre de la DSIL, et de 256 104 € au titre des crédits Gens du Voyage de la DDT.



LES PRESTATAIRES :

Pour la gestion des aires d'accueil :

Depuis 2013, la CATLP fait appel au prestataire **VAGO**. Le dernier marché annuel, terminé fin février 2022 a été suivi d'un marché d'un an reconductible 3 fois, avec le même prestataire VAGO, pour un montant annuel de la tranche ferme de 395 923 € TTC, ce qui correspond à un montant de 6 €/jour/ménage avec une intervention de 24h/24, 365j/365.

Prestation technique/entretien

Procéder aux entrées/sorties des résidents sur les aires, l'entretien des espaces verts (tontes, taille, soufflage des feuilles), l'enlèvement des déchets (encombrants, déchets enlevés à la pince, déchets de brûlage aux alentours des aires, d'excréments), réparation des diverses pannes électriques ou de plomberie, nettoyage des éléments d'assainissement (puisard, pompes de relevage, réseau d'assainissement), dératisation, rénovation (peinture, pose de panneau de polycarbonate, faïence, volige, trous dans l'enrobé...), nettoyage au karcher des espaces...

Prestation administrative et gestion

Encaisser l'argent des consommations des fluides et de la taxe journalière et reverser au Trésor Public, établir les fiches d'enregistrement, réaliser les tableaux de statistiques d'occupation et d'entretien, établir les attestations à l'attention des services sociaux, ainsi que les factures à la demande des usagers, aider à résoudre les conflits avec les usagers, rappeler le règlement intérieur, rédiger les courriers...

Pour la maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale :

Il s'agit de permettre aux gens du voyage de recevoir un accompagnement vers la sédentarisation, y compris vers le droit commun avec un éventail de solutions en termes d'habitat (logement dans le parc social, communal, privé, terrain nu avec caravane, rénovation de maison individuelle, accession à la propriété, auto-construction, régularisation de propriété (raccordement aux eaux usées, modification du PLU).

Grâce au travail de suivi par le prestataire VAGO et la CATLP, le montant des travaux sur les aires d'accueils est en diminution.

En revanche, il est important de noter que sur les aires qui ne sont pas en gestion par VAGO, le coût d'entretien nécessaires et les consommations de fluides sont en augmentation, alors qu'il n'y a aucune recette.

Pour les travaux et prestations d'interventions :

Le marché annuel de travaux et de prestations, avec l'entreprise FRECHOU (65320 TARASTEIX), concernant principalement des travaux de maçonnerie, d'enrochement, de terrassement, pour répondre, en urgence, aux nécessités de protections de terrains, suite à des actes de vandalisme, de nettoyage avec des engins en dehors des aires d'accueil, pour des interventions liées aux gens du voyage, a été attribué en 2021 à l'entreprise FRECHOU, pour un montant annuel maximum de 156 000 € TTC.

Pour la maintenance du système de télégestion des aires d'accueil :

Le système de télégestion en prépaiement, permet de suivre à distance les consommations en temps réel jusqu'à la facturation. Ce système sécurisé est équipé d'alarmes, pour détecter toute intrusion dans les locaux techniques sensibles, coupant les fluides instantanément sur l'ensemble de l'aire. Ce système nécessitant une maintenance annuelle de la part du prestataire, afin d'éviter toute défaillance. Le montant de cette prestation s'élève 6318 € TTC pour 45 emplacements, soit 140,4€/an/emplacement.

EN RÉSUMÉ :

2022, C'EST

Les aires d'accueil sont bien entretenues, ce qui entraîne une fréquentation constante de la part des gens du voyage, dans le respect des lieux / Le système de télégestion a permis une relation plus fluide avec les résidents et une gestion des encaissements simplifiée / Cependant, les lieux d'accueil sont quantitativement insuffisants, compte-tenu du nombre de campements illicites qui restent trop nombreux, avec des groupes plus importants et une durée d'installation plus longue et particulièrement en période estivale des grands passages et du pèlerinage à Lourdes. Une autre aire de grands passages est nécessaire dans le département, pour répondre au besoin / La MOUS n'a pas répondu aux attentes concernant la sédentarisation des familles qui en ont fait la demande, la difficulté étant la recherche de foncier disponible.

8 aires d'accueil
 1 aire d'accueil en projet (aire Sud)
 1 aire de grands passages
 1 aire tampon
 12 terrains familiaux (septembre 2023)
 83 campements illicites
 959 458 € de dépenses de fonctionnement
 244 627 € de recettes de fonctionnement
 298 070 € de dépenses d'investissement
 213 837 € de recettes d'investissement



RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE, AVANT TOUT.

LES EFFECTIFS 2022

Au 31 décembre 2022, l'effectif de la Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées de 350 personnes se décomposait ainsi :

Sur le budget principal

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 250 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 47 agents.

Sur le budget annexe - Eau

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 35 agents.

Effectif des agents non titulaires occupant un emploi permanent : 8 agents.

Sur le budget annexe - Assainissement

Effectif des titulaires occupant un emploi permanent : 10 agents.



MISES À DISPOSITION

Mise à disposition partielle auprès de certaines mairies de la CATLP :

4 agents de catégorie C – filière administrative
1 agent de catégorie A – filière administrative

Mise à disposition de la Mairie de Tarbes auprès de la CATLP :

1 agent de catégorie A – filière administrative (mise à disposition partielle)
1 agent de catégorie C - filière administrative (mise à disposition partielle)

RECRUTEMENTS AU COURS DE L'ANNÉE 2022

- 1 adjoint technique chargé de la maintenance et de la régie spectacle au Conservatoire Henri Duparc – catégorie C,
- 1 prescripteur urbanisme au service eau et assainissement – catégorie C,
- 1 conseiller en énergie au service environnement – catégorie B,
- 1 adjoint administratif au service environnement - catégorie C,
- 1 directrice générale des services adjointe – catégorie A,
- 1 chef d'équipe basé à l'ex CC de Batsurguère – agent de maîtrise – catégorie C,
- 1 médiatrice des collections des imprimés et numérique – catégorie C,
- 1 chargée de mission CISPD – catégorie A,
- 2 adjoints techniques au service eau potable – catégorie C,
- 1 contrat de projet agent de maîtrise des eaux usées et branchement – catégorie C,
- 1 adjoint technique à la Brigade Bleue – catégorie C,
- 1 conseiller en prévention - catégorie A,
- 1 technicien bureau d'études au service eau et assainissement – catégorie B.

DÉPARTS EN 2022

RETRAITE :

6 agents de catégorie A - filière culturelle
2 agents de catégorie B - filière culturelle
2 agents de catégorie C - filière culturelle
1 agent de catégorie B - filière administrative
1 agent de catégorie C - filière technique

DÉMISSIONS :

1 agent de catégorie A - filière administrative

MUTATIONS :

2 agents de catégorie A - filière administrative
1 agent de catégorie B - filière administrative
1 agent de catégorie C - filière administrative
3 agents de catégorie B - filière culturelle

Rupture conventionnelle :

1 agent de catégorie C

PREVISIONS DE RECRUTEMENT 2023

Un agent de maîtrise qualité eau potable - service eau et assainissement (catégorie C),

Un(e) technicien(ne) travaux exploitation / suivi DSP - service eau et assainissement - catégorie B,

Un(e) responsable des équipements sportifs - catégorie A,

Un(e) responsable Pôle Tavaux au service technique - catégorie A,

Un(e) responsable des abonnés au service eau et assainissement - catégorie B,

un(e) régisseur comptable service eau et assainissement - catégorie C,

Un(e) adjoint(e) administratif service eau et Assainissement - catégorie C



MASSE SALARIALE

BP 2022 : 13 007 635 € inscrits initialement.

BA Eau : 1 791 223 €

BA Assainissement : 1 203 638 €

L'évolution de la masse salariale présentée dans ce document est basé sur un GVT à 2,50%.

Heures supplémentaires :

Elles ne sont pas rémunérées au sein de l'EPCI, sauf événement exceptionnel. Elles sont prioritairement récupérées.

Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) :

85 agents perçoivent la NBI au 31 décembre 2022: 53 agents de catégorie C, 17 agents de catégorie B et 15 agents de catégorie A.

RÉGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP se compose en deux parties :

1. l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (**IFSE**) qui a pour but de valoriser pour chaque poste l'exercice des fonctions, des sujétions et de l'expertise attachée à ce poste
1. le Complément Individuel Annuel (**CIA**) qui est un complément indemnitaire facultatif annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir

Pour l'IFSE, il ne s'agit plus d'un régime indemnitaire par grade et / ou par filière mais en fonction du poste occupé sauf pour le cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistiques qui ne sont pas concernés par cette mesure.

En 2022, après plusieurs mois de recul, des ajustements ont été opérés sur les groupes de catégorie C certains plafonds ont été revus à la hausse, pour les groupes de catégorie C et certains de catégorie B.

	Groupe 4	Groupe 3	Groupe 2	Groupe 2 bis	Groupe 1	Groupe 1 bis
Catégorie C	-	-	3200 € bruts / an (soit 266.66 € / mois)		3700 € bruts / an (308.33 € / mois)	3900 € bruts / an (325 € / mois)
Catégorie B	-	3800 € bruts / an (Soit 316.66 € / mois) Réévaluation à 325 € ((3900 €/an)	4400 € bruts / an (soit 366.66 € / mois)	4700 € bruts / an (soit 391.66 € / mois)	5000 € bruts / an (soit 416.66 € / mois) Réévaluation à 500 € / mois (6000 € / an)	
Catégorie A	6000 € bruts / an (soit 500 € / mois)	8400 € bruts / an (soit 700 € / mois)	12000 € bruts / an (soit 1000 € / mois)	18000 € bruts/an (soit 1500 € / mois)	Emplois fonctionnels	

Catégorie C :

G2 : poste comportant des missions d'exécution
 G1 : poste nécessitant une expertise particulière
 G1 bis : poste comportant une responsabilité particulière (encaissement de recettes) / encadrement / responsabilité d'une unité ou d'un pôle
 Régisseurs : un supplément IFSE sera pris en compte sur la moyenne des deux dernières années des indemnités versées pour les agents en bénéficiant précédemment. Les nouveaux régisseurs auront une IFSE « standard ».

Catégorie B :

G3 : poste dont les missions n'engendrent pas de sujétion ni expertise particulière
 G2 : poste nécessitant une expertise et / ou des sujétions
 G2 bis : poste de responsable d'une unité ou d'un pôle ayant l'encadrement d'une équipe d'au moins 3 personnes et / ou adjoint de service
 G1 : poste de responsable de service

Catégorie A :

G4 : poste type « chargé de mission »,
 G3 : poste comportant des missions d'encadrement d'une unité ou d'un pôle de plus de 3 agents
 G2 : poste comportant des missions d'encadrement d'un service composé de 5 personnes maximum ou adjoint à un responsable de service
 G2 bis : poste avec des missions d'encadrement d'un service de plus de 5 personnes
 G1 : emplois fonctionnels.

Dérogation à ces plafonds :

Les agents ayant un régime indemnitaire plus favorable (disposition actuelle), les agents nouvellement recrutés ayant un régime indemnitaire ou une rémunération plus favorable, les agents de la CATLP acceptant ou évoluant vers des fonctions supérieures.

TEMPS DE TRAVAIL :

La mise en place des 1607 heures effective au 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a engendré une nouvelle organisation au sein de la CA TLP avec la mise en place d'heures de récupérations lorsque les agents effectuent un temps de travail supérieur à 35 heures avec une possibilité de choix à 35h par semaine, 36 h par semaine, 37h par semaine et 38h par semaine (uniquement pour les catégories A).

Pour les temps supérieurs à 35 h par semaine, les agents bénéficient des jours de récupérations suivants maximum :

- 6 jours par an pour 36h,
- 12 jours par an pour 37h,
- 18 jours par an pour 38h

Les agents bénéficiant de crédit par l'horaire variable continuent à avoir un plafond à 12 heures par mois leur permettant de poser jusqu'à 1 jour et demi par mois de congé. La mise en place des **1607 heures** est effective depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

BUDGET PRINCIPAL

142 femmes / 147 hommes

Titulaires :

Catégorie A : 24 femmes, 25 hommes

Catégorie B : 35 femmes, 33 hommes

Catégorie C : 83 femmes, 69 hommes

Contractuels :

Catégorie A : 6 femmes, 8 hommes

Catégorie B : 18 femmes, 9 hommes

Catégorie C : 1 femme, 1 homme

3 emplois fonctionnels sont occupés par 1 femme et 2 hommes.



PRÉVENTION

UN SERVICE QUI PREND SOIN DES AUTRES
SERVICES

Le rôle du service prévention est d'assister l'autorité territoriale et les services dans l'élaboration et le suivi de la politique de prévention des risques professionnels, en vue d'améliorer les conditions de travail des agents.



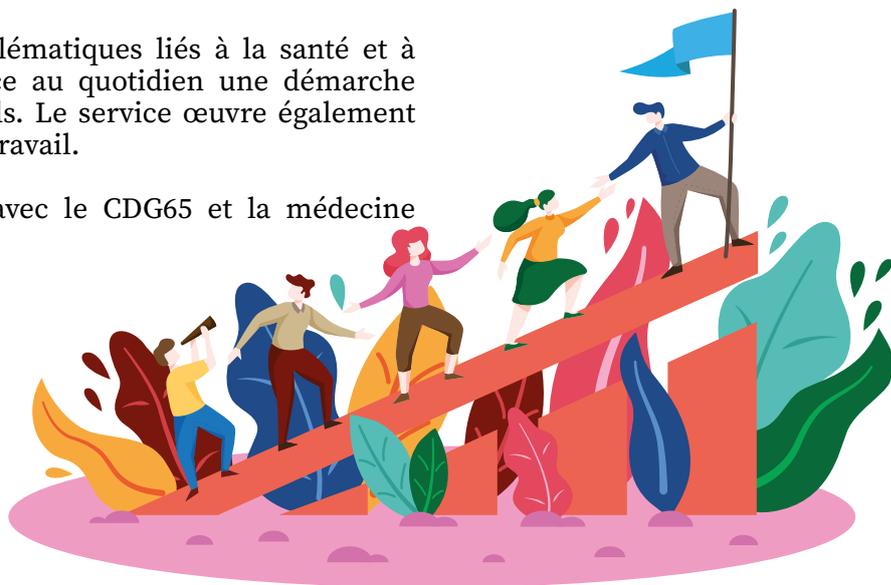
LE SERVICE PRÉVENTION ET SES MISSIONS

Le service prévention se compose de 2 agents équivalent temps plein. Un membre du service a reçu la formation d'assistant de prévention fin 2022. Puis, les 2 agents ont suivi la formation de « conseillers de prévention » début 2023.

Le rôle du service prévention est d'assister l'autorité territoriale et les services dans l'élaboration et le suivi de la politique de prévention des risques professionnels, en vue d'améliorer les conditions de travail des agents.

Il intervient sur l'ensemble des problématiques liés à la santé et à la sécurité au travail et met en place au quotidien une démarche d'évaluation des risques professionnels. Le service œuvre également pour l'amélioration des conditions de travail.

Il travaille en collaboration étroite avec le CDG65 et la médecine préventive.



SES PRINCIPALES ACTIVITÉS EN 2022

Mise à jour du document unique

Conformément à la réglementation, le service prévention a effectué la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels avec l'ensemble des services concernés.

Le plan d'actions issu du document unique est suivi tous les trimestres à l'occasion d'un comité de pilotage. Lors de ce comité, un état d'avancement de ce plan est effectué, les actions évaluées comme prioritaires étant d'abord traitées.

Amélioration de l'ergonomie des postes de travail administratifs

Le service Prévention a entrepris en 2022 une démarche d'amélioration de l'ergonomie des postes de travail administratifs. Cette démarche se décline en deux parties : un volet curatif pour les agents souffrant de pathologies et un aspect préventif pour anticiper les éventuels problèmes à long terme.

En 2022, les postes de travail de six agents ayant une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ont été équipés en matériel ergonomique.

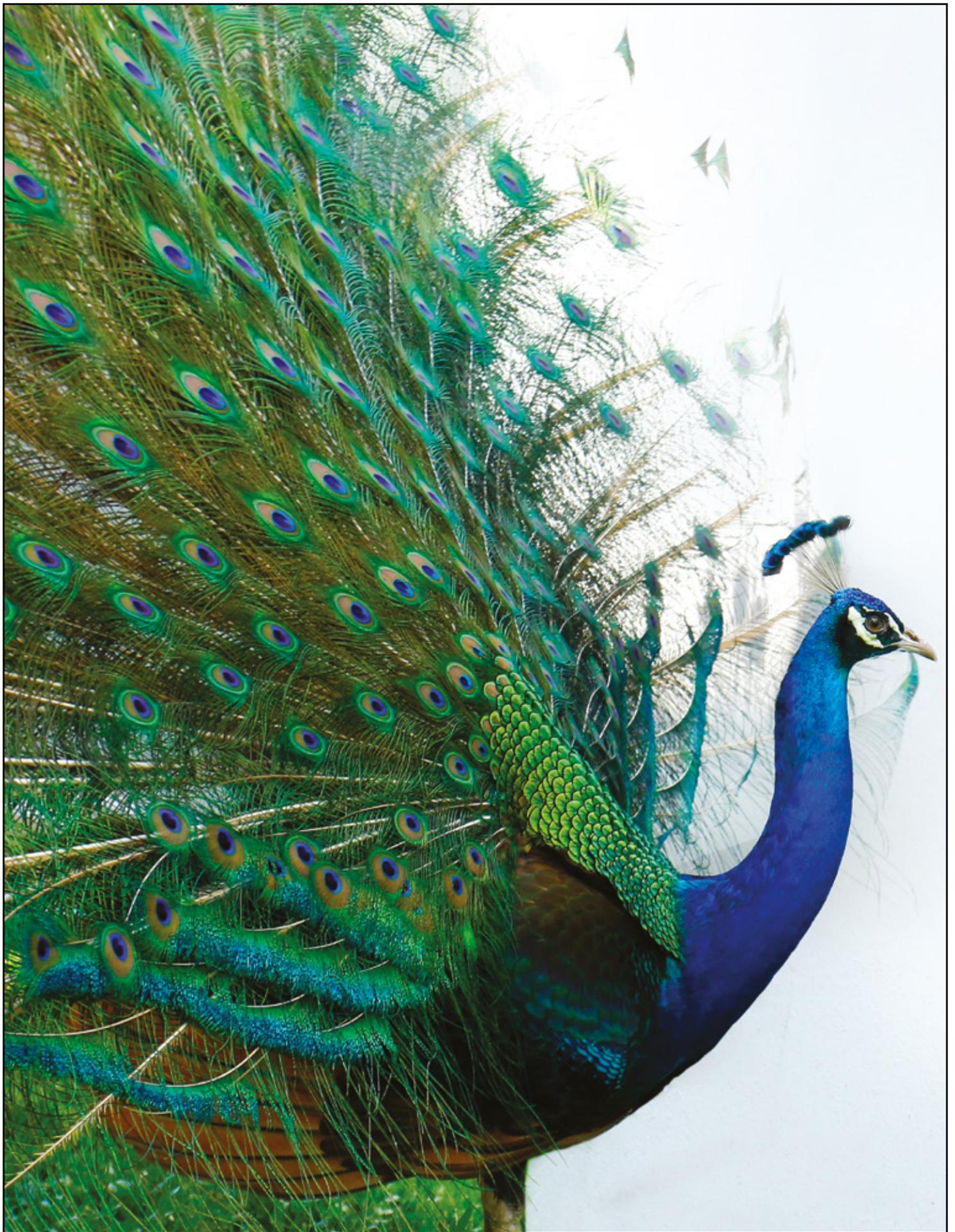
Concernant la démarche préventive, le service prévention a réalisé des analyses de l'ergonomie des postes de travail. Ces analyses ont abouti à des préconisations techniques (achat de matériel ergonomique...) et des recommandations sur les postures de travail à adopter.

Poursuite du déploiement des Dispositifs d'Alarme du Travailleur Isolé

Le service prévention a poursuivi en 2022 le déploiement des Dispositifs d'Alarme du Travailleur Isolé (DATI). Cette démarche a été initiée en 2019.

L'objectif d'un DATI est de transmettre une alarme correspondant à une situation jugée critique par un travailleur isolé vers une personne chargée de déclencher les secours.





(RE) DÉCOUVRONS NOTRE TERRITOIRE
agglo-tlp.fr